



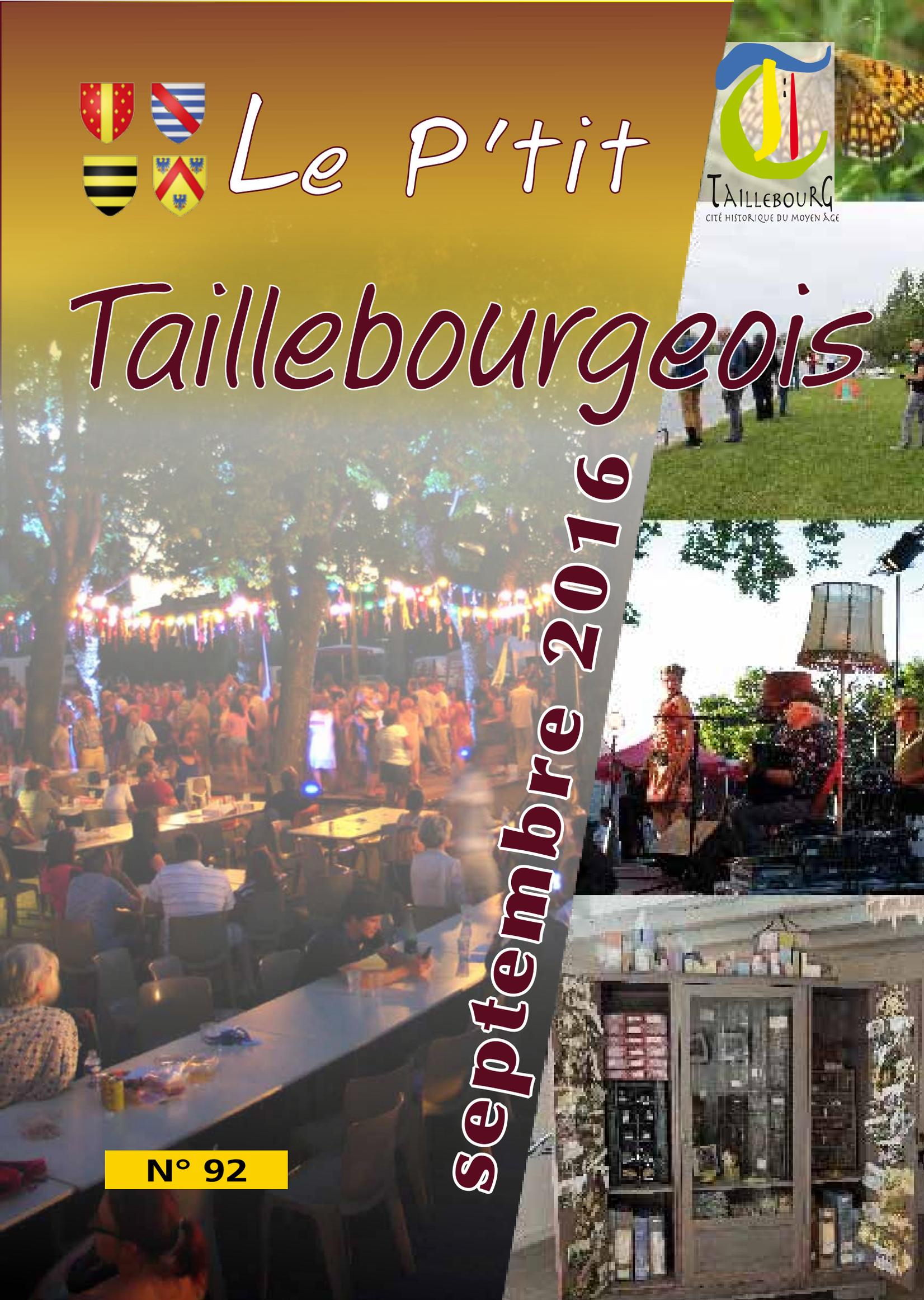
Le P'tit



Taillebourgeois

septembre 2016

N° 92



Vie Municipale

Les Brèves de la Vie Municipale

- Le feu d'artifice du 15 juillet fut un franc succès avec un grand nombre de spectateurs dans le parc du château ainsi que sur les bords de Charente.

- Nous déplorons encore et toujours des dégradations permanentes.
Quelques exemples :

Au niveau de l'ancien Camping :

- 4 portes défoncées (3ème fois que les portes sont fracturées)
- Vol des coffrets électriques
- Dégradations éclairage (boule) + éclairage bâtiment
- Lavabo cassé et volé + robinetterie ; Siphons volés
- Gouttières démontées et volées

Au niveau de la Tour :

- Porte ouverte et fracturée

Au niveau du terrain de foot :

- Plusieurs effractions (portes cassées 3 fois)
- Vol de matériel et de marchandises

Parc :

- Dégradations diverses
- Bancs en pierre jetés sur la voie de chemin de fer et jetés dans les douves

Bords de Charente :

- Bancs cassés et jetés dans la Charente

Il est bien sûr à noter que toutes ces dégradations ont un coût pour la collectivité (l'argent engagé pour réparer et remplacer ce qui a été volé n'est pas investi dans d'autres domaines de la commune : voirie, bâtiments publics, animations...)

Cela conforte la municipalité de continuer à s'équiper de caméras afin de mettre sous surveillance divers points stratégiques de la commune.

- La fête des voisins bat son plein

Comme tous les mois de juin, les voisins se sont retrouvés pour un moment convivial. Quelques photos de la soirée du lotissement des coteaux des Chaumes



- Madame Chenet Dany s'est envolée vers de nouveaux horizons pour rejoindre sa famille à l'île de la Réunion. Nous lui souhaitons plein de bonheur dans sa nouvelle vie.

Sommaire

Septembre 2016 - n° 92

Vie municipale

Les Brèves p 2

Le mot du Maire p 3

Compte-rendus
des Conseils municipaux p 4

Etat civil p 17

Vie municipale

- Journées du Patrimoine p 18

- Exposition de
"Trésors et Merveilles" p 20

- Trame Verte et Bleue p 22

- Le Parc du Château, lieu
de protection des oiseaux p 26

- La gestion différenciée p 27

- Réseau oiseaux blessés p 29

- Le village en tenue de bal p 31

- Evénements à venir p 33

Vie associative

- Les Aînés de la Tour p 33

- La Gaule Charentaise p 34

- Les Baladins du
Comté de Taillebourg p 36

- L'ADMS p 38

- L'ATEPE p 40

- Société Sportive
de Taillebourg p 41

Renseignements utiles p 42

Artisans et commerçants p 43

Le mot du Maire

L'été s'achève, avec de belles journées ensoleillées ; nous espérons que nos professionnels du tourisme vont profiter d'une belle arrière-saison pour recevoir les derniers touristes, le printemps ayant été un peu pluvieux...

Le fait marquant pour beaucoup d'entre vous cet été, restera le "bal populaire" qui a été un grand succès.

Les travaux du pont dormant ont démarré le 22 août, nous espérons que les utilisateurs du pont seront compréhensifs sur la gêne occasionnée. Nous leur recommandons la plus grande prudence aux abords du chantier et pour la traversée sur la passerelle qui sera installée durant une certaine période.

Ces lieux ne devront pas se transformer en "aire de jeux" pour les enfants.

Dès septembre et octobre, l'agenda des manifestations à venir est bien chargé, et nous souhaitons que les habitants de Taillebourg puissent profiter de ces animations gratuites (les Journées du Patrimoine, le championnat de France d'élagage acrobatique).

Nous ne pouvons que regretter les nombreuses dégradations constatées sur les bâtiments publics, les dépôts sauvages d'ordures ménagères, l'état lamentable autour des containers (dont les auteurs sont majoritairement extérieurs à la commune) et le vol, dès le premier jour d'installation, dont vient d'être victime l'entreprise qui va assurer les travaux du pont dormant.

Ce dernier méfait va nous pousser à accélérer le calendrier de mise en place des caméras de vidéosurveillance que nous avons programmé.

Je profite de ce mot pour adresser toutes nos excuses aux professionnels qui ont été démarchés par la Société "Média-plus", démarchage on ne peut plus "agressif et quasi menaçant" réalisé par un commercial sans retenue !

Si nous avons effectivement mandaté cette société pour réaliser un nouveau plan touristique actualisé de notre commune et qu'il est évidemment souhaitable que nos artisans-commerçants y figurent, nous ne cautionnons pas ce genre de méthodes qui laisseraient supposer qu'il y a "obligation" à souscrire un encart publicitaire sur ce support.

Je souhaite à tous une très bonne rentrée.

Le Maire
Pierre Texier

Bulletin municipal
Le P'tit Taillebourgeois
N°92 - Septembre 2016
Directeur de la publication : Pierre Texier
Conception/mise en page : Dany Chenet
Photos : Pierre Texier,
Emmanuelle Guiberteau,
Jean-François Weill dit Morey,
Philippe Ganthu, Daniel Arroyo-Bishop,
Jean-Pierre Cocteau.
Imprimé par ContiPrint

Merci à tous les membres de
la Commission Bulletin Municipal
pour leur investissement :
Sylvie Albert, Dany Chenet,
Marie-Claude Cubillo,
Emmanuelle Guiberteau,
Christine Texier, Pierre Texier.

C ompte-rendus des Conseils municipaux

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2016

Présents : Messieurs Texier, Covela-Rodriguez, Chevalier, Gallais, Guillot, Arroyo-Bishop.

Mesdames Albert, Guiberteau, Richaud, Beaubeau.

Absents (excusés) : Monsieur Decq a donné pouvoir à Mme Guiberteau, Monsieur Ganthy a donné pouvoir à M. Texier, Mme Chenet a donné pouvoir à Mme Albert.

Secrétaire de séance : Mme Beaubeau

Monsieur le Maire demande de modifier l'ordre du jour :

- 1) Adoption du PV du conseil municipal du 3 mars 2016
- 2) Délibération : Adoption de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP) des établissements recevant du public (ERP) et installations ouvertes au public (IOP) non accessibles au 1^{er} Janvier 2015
- 3) Délibération : Autorisation d'engager ; de liquider ; de mandater des dépenses avant le vote du Budget Primitif 2016
- 4) Projet de rétrocession de la voirie au lotissement des Touches
- 5) Émission "des Racines et des Ailes"
- 6) Compte-rendu de la réunion du 7 avril 2016 avec les maires du canton et M. Bussereau
- 7) Tarif des mugs
- 8) Constitution de la Commission pour ouvrir les plis suite à l'appel public à la concurrence pour les travaux du "Pont Dormant"
- 9) Questions diverses

1) Adoption du PV du Conseil Municipal du 3 mars 2016

Vote : tous pour

2) Délibération : Adoption de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP) des établissements recevant du public (ERP) et installations ouvertes au public (IOP) non accessibles au 1^{er} Janvier 2015

Vote : tous pour

3) Délibération : Autorisation d'engager ; de liquider ; de mandater des dépenses avant le vote du Budget Primitif 2016

Vote : tous pour

4) Projet de rétrocession de la voirie au lotissement des Touches

Monsieur Texier a rencontré maître Bouaziz pour envisager la rétrocession de la voirie du lotissement de la Touche à la municipalité.

Comme il n'y a pas de contact possible avec l'aménageur, il faut que tous les propriétaires signent et autorisent la rétrocession.

Monsieur le Maire préparera le dossier et demandera à un résident de faire signer le document par les propriétaires.

5) Émission de télévision "des Racines et des Ailes" du 30 mars 2016

Monsieur Texier a adressé environ 90 mails pour inviter des personnalités et élus du département à regarder cette émission qui a montré notre village à quelque 4 millions de téléspectateurs. La publicité et les retombées économiques peuvent être significatives pour notre village. Des réservations pour les gîtes, directement liées à cette émission, sont déjà à noter.

Madame la Sous-Préfète, à l'issue de l'émission, a décidé de visiter notre village au mois d'avril.

6) Compte-rendu de la réunion du 7 avril 2016 avec les maires du canton et M. Bussereau

Il avait été demandé aux maires de faire parvenir leurs questions à l'avance pour pouvoir obtenir des réponses à cette réunion.

Monsieur Texier a évoqué quatre points :

a) la subvention du "Pont Dormant" et la levée de la prescription quadriennale,

b) la collaboration des services de voirie du département pour notre projet de modifier les entrées et sorties de l'agglomération de la commune, la signalisation et le futur arrêt de bus devant la sortie du lotissement de la Touche. Pour ce faire, M. le Maire va proposer aux conseillers une délibération qui sera aussi soumise à l'avis du Président du Département et du Préfet.

c) le domaine public fluvial

M. Texier fait remarquer que notre commune a du notamment gérer un bateau coulé et un cheval mort dans la Charente alors que les textes mentionnent que c'est du ressort du Conseil Départemental (enlèvement des embâcles).

d) les bâtiments appartenant à la SNCF

M. Texier demande l'appui du Département pour intervenir sur les bâtiments et parcelles délaissées par la SNCF sur les abords des voies. Monsieur le Sénateur Laurent, présent à la réunion, se propose d'intervenir en notre faveur lors d'une prochaine réunion avec la SNCF. Monsieur le Maire le remercie.

7) Tarif des mugs

Deux nouveaux modèles de mugs sur Taillebourg sont en vente. Le prix est maintenu à 8 euros.

8) Constitution de la Commission pour ouvrir les plis suite à l'appel public à la concurrence pour les travaux du "Pont Dormant"

Cette commission est composée de trois élus titulaires et de trois élus suppléants qui participent aux réunions lorsque les titulaires ne peuvent pas y assister. M. le Maire fait partie d'office de cette commission. Mme Harvoire sera présente puisqu'elle a été désignée "référente" pour la gestion de la conservation des plis avant l'ouverture.

Le rôle de cette commission est d'ouvrir les plis et de les analyser.

Le vote se fait à "bulletin secret"

Les candidats titulaires : Messieurs Gallais, Chevalier, Arroyo Bishop

Les candidats suppléants : Messieurs Covela-Rodriguez, Ganthly, Madame Beaubeau

Résultat du vote : 1 bulletin nul, 12 bulletins pour (liste entière)

La réunion se tiendra à huis clos le 8 avril 2016 à 22 heures 10

9) Questions diverses

Sans

Fin de la réunion à 22 heures

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2016

Présents : Messieurs Texier, Covela-Rodriguez, Chevalier, Gallais, Guillot, Mesdames Albert, Guiberteau, Richaud, Chenet, Beaubeau.

Absents (excusés) : Monsieur Decq a donné pouvoir à Mme Guiberteau, Monsieur Ganthly a donné pouvoir à Mme Albert, M. Arroyo-Bishop a donné pouvoir à M. Texier

Secrétaire de séance : Mme Beaubeau

Ordre du jour :

1) Adoption du PV du conseil municipal du 8 avril 2016

2) Budget

- Compte de gestion 2015

- Compte administratif 2015

- Affectation des résultats

- Budget primitif 2016 et taux d'imposition communaux

3) Questions diverses

1) Adoption du PV du conseil municipal du 8 avril 2016

Il a été omis de mentionner que la demande de modification de l'ordre du jour du conseil municipal du 8 avril 2016 avait été votée par les conseillers.

Vote : 12 pour, 1 abstention (absent au conseil municipal du 8-04)

2) Budget

Monsieur le Maire présente par vidéo-projection, un document qu'il a réalisé en collaboration avec monsieur GANTHY et madame HARVOIRE et qui met en correspondance les résultats 2014-2015 et le projet de budget 2016.

Les grandes lignes du budget 2016 sont :

- le maintien en l'état des taux communaux d'imposition

- l'entretien de voirie : 23 698,40 €

- la prise en compte du "puits pollué" (19 775,08 € en 2014), (12 070,16 € en 2015). L'analyse de l'eau par un laboratoire agréé a déterminé -de 0,1 mg d'hydrocarbure par litre, ce qui n'est plus très important, mais qui ne permet ni la consommation, ni l'arrosage.

Pour contrôler l'évolution de ce sinistre, le pompage obligatoire de vérification va donc continuer sur un rythme de un par an et une analyse d'eau par an (prévision au budget : 940 €)

- les dépenses à faire dans le cadre de l'Ad'AP (mises aux normes de tous les bâtiments publics pour l'accessibilité handicap)

- la baisse de la dotation forfaitaire de l'Etat : -15.3% par rapport à 2015 et -25.55% par rapport à 2014

- les économies réalisées sur la dépense d'électricité avec la modification des contrats ERDF (contrat du début des années 2000 type Tempo bleue avec six tarifs) et le blocage de la température de la salle des fêtes à 21°. L'analyse sera précisée en fin d'année car la prise en compte de ces nouveaux contrats a été faite au mois de mai 2015 et il nous faut une année complète de consommation pour une évaluation correcte (hiver-été). D'ores et déjà, on peut remarquer que la facture d'électricité pour la salle des fêtes était de :

Janvier 2015 : consommation de 12677 kWh pour 2245,03 € ttc (17,71 c€/kWh)

Janvier 2016 : consommation de 10072 kWh pour 1480,78 € ttc (14,70 c€/kWh)

Des modifications en cours sur les contrats de gaz devraient nous permettre de faire aussi des économies...

Monsieur le Maire regrette que nos efforts sur la gestion de la commune et nos bons résultats soient "masqués" par les baisses de dotations de l'Etat.

On imagine toutes les difficultés à établir un budget sans faire des économies sur les dépenses de fonctionnement.

- le rattrapage (dette de 1500 € à ERDF) de 3 éclairages publics non déclarés (lettre de rappel d'ERDF de 2013 non traitée)

- l'achat d'un véhicule technique tri-benne "digne de ce nom" (véhicule Renault occasion, 9000 €)

- le projet d'achat (3500 €) d'un pack électrique multi-outils (batterie haute puissance, souffleur, taillehaie). La batterie étant dans le dos, les outils sont moins lourds et les charges sont réparties. Cela participe à la prise en compte par la municipalité des pathologies des employés et à la réduction des nuisances des outils thermiques en zone urbaine (bruit

et gaz d'échappement).

- le maintien d'une politique d'investissement dont : les travaux du Pont Dormant, voirie, parking bord de Charente, projet école, lotissement des écoles (6 parcelles), sécurité routière, modification du PLU, amélioration des activités pour les scolaires et accueil tourisme autour de notre patrimoine (expositions, verger patrimonial, site LPO, Trame Verte et Bleue), travaux de remise en état de notre patrimoine.

- le maintien des subventions aux associations.

Monsieur le Maire souhaiterait que toutes les associations locales ayant des activités locales bénéficient de la même subvention (160 €). Monsieur Covela-Rodriguez demande à ce que l'ATEPE bénéficie de la même subvention que l'année dernière (200 €) pour asseoir son bon fonctionnement. Madame Beaubeau, comme Monsieur le Maire émettent des réserves. Il est consenti d'allouer 200 € pour cette année. Monsieur le Maire demande qu'on signifie aux associations, à l'occasion de la notification de subvention, que les demandes et bilans soient obligatoirement déposés au 1^{er} mars pour un vote en conseil municipal des dites subventions et non en dernière minute avant le budget (certaines associations n'ayant toujours pas répondu).

Compte de gestion

Présentation du Compte de Gestion

Vote : Tous Pour

Compte administratif 2015

Présentation du Compte Administratif

M. Texier se retire (non exprimé ainsi que sa procuration).

Le conseil élit Monsieur Gallais président de séance.

M. Gallais fait voter le compte administratif 2015

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gérard Gallais, doyen d'âge, vote le compte administratif de l'exercice 2015 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	371 672,00
	Réalisé :	183 061,56
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	371 672,00
	Réalisé :	300 357,55
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	695 990,45
	Réalisé :	603 045,87
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	695 990,45
	Réalisé :	733 977,75
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	117 295,70
Fonctionnement :	130 931,81
Résultat global :	248 227,51

Vote : Tous Pour

Affectations des résultats 2015

Présentation de l'Affectation des Résultats

AFFECTATION DES RESULTATS 2015

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Pierre Texier, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 le 14/04/2016,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	26 187,89
- un excédent reporté de :	104 743,92
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	130 931,81
- un excédent d'investissement de :	117 295,70
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	117 295,70

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2015 EXCEDENT	130 931,81
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0,00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	130 931,81

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) :	
EXCEDENT	117 295,70

Vote : Tous Pour

Budget primitif 2016 et Taux 2016

Présentation du Budget Primitif 2016

et proposition des taux d'imposition communaux 2016 (maintien des taux 2015)

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Pierre Texier, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2016 :

Investissement

- Dépenses :	374 257,35
- Recettes :	374 257,35

Fonctionnement

- Dépenses :	717 148,45
- Recettes :	717 148,45

Pour rappel, total budget

Investissement

- Dépenses :	374 257,35 (dont 0,00 de RAR)
- Recettes :	374 257,35 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

- Dépenses :	717 148,45 (dont 0,00 de RAR)
- Recettes :	717 148,45 (dont 0,00 de RAR)

Vote : Tous Pour

3) Questions diverses

M. Chevalier souhaiterait embaucher une personne pour un contrat court afin de mettre aux nouvelles normes :

la salle de foot, la salle des fêtes, les salles voûtées et l'église.

M. Texier estime qu'il faut attendre d'avoir le retour sur les dossiers Ad'AP et notamment sur nos demandes de dérogations pour les salles voûtées, l'église et la salle du foot, car si nous n'avons pas de dérogation d'utilisation du fait de notre règlement ZPPAUP (protection Patrimoine), nous serons obligés de fermer certaines salles face au coût trop important des travaux.

Il faudra aussi étudier cette possibilité en fonction de l'effectif du personnel présent.

Monsieur le Maire fait part de sa position de réduire le personnel des agents techniques en fonction des possibilités que donne ou donnerait la loi si elle devait changer. Il constate en effet que pour accomplir leur mission, les règles imposent de plus en plus de qualifications et certifications aux agents techniques (comme celles d'obtenir un certificat pour conduire un tracteur-tondeuse, changer une ampoule électrique, répandre des produits phytosanitaires). En conséquence, ces agents sont de plus en plus souvent partis en mission (avec toutes les dépenses que cela impose aux collectivités) pour obtenir des certificats qui ne sont plus valables au bout de quelques mois.

Tout en conservant un effectif pour les travaux spécifiques du village, il serait plus rationnel de faire appel, ponctuellement, à des entreprises spécialisées. Mme Chenet nous fait part de son déménagement et de son départ de la métropole et va démissionner. Mme Guiberteau sera référente pour la préparation du bulletin municipal.

Fin de la réunion à 00 h 40

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2016

Présents : Messieurs Texier, Chevalier, Gallais, Covela-Rodriguez, Guillot, Arroyo-Bishop, Ganthy. Mesdames Richaud, Beaubeau, Guiberteau, Albert

Absent excusé : M. Decq

Secrétaire de séance : Mme Guiberteau

Ordre du jour :

- 1) Adoption du PV du 14/04/16
- 2) AD'AP : résultat de la commission des demandes de dérogations.
- 3) Nomination d'un assistant de prévention.
- 4) Délibération : Rétrocession de la voirie du lotissement "Résidence de la Tour Saint-Louis".
- 5) SEMIS : changement de la date de rendez-vous.
- 6) Mise en place d'un système de vidéosurveillance.
- 7) LPO : zone de gestion différenciée.
- 8) Marché public Pont Dormant : commission d'attribution.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

9) Projet d'aménagement "lotissement des écoles"

10) Tarifs des locations

11) Agent technique – Commission du personnel

12) Bulletins municipaux

13) Questions diverses

Vote : tous pour

1) Adoption du PV du 14/04/16

Vote : 9 pour et 2 abstentions (absents au dernier conseil)

2) AD'AP : résultat de la commission des demandes de dérogations

Monsieur le Maire s'est rendu à la Préfecture de la Rochelle pour défendre le dossier de demande de dérogations d'accessibilité pour la mise aux normes des bâtiments publics devant la sous-commission Ad'ap. Un rapport avait été établi par la société DEKRA, sur mandat du syndicat départemental de voirie, concernant : les salles voûtées, l'église et les locaux du terrain de foot.

La sous-commission a accepté les dérogations au motif principal que notre commune est placée en ZPPAUP. Seuls des travaux de mises aux normes (électricité, éclairage) seront à effectuer.

3) Nomination d'un assistant de prévention

M. Eric Lavie sera sollicité pour ce poste. Cette proposition va lui être soumise très rapidement.

4) Délibération : Rétrocession de la voirie du lotissement "Résidence de la Tour Saint-Louis"

Lecture par M. Texier du courrier (joint) qui va être envoyé aux copropriétaires de la voirie du lotissement.

Vote : tous pour

5) SEMIS : changement de la date de rendez-vous

Le rendez-vous est reporté au vendredi 17 juin à 14h avec la directrice de la SEMIS.

6) Mise en place d'un système de vidéosurveillance
Devant les nombreuses dégradations commises sur la commune et la non intervention des services de gendarmerie "faute de preuves" :

- coups de tournevis dans le défibrillateur impliquant le remplacement du boîtier alarme-chauffant (300€)
- vol dans le local du foot
- vol de spots d'éclairage au niveau de la Tour
- dégradations du toit des salles voûtées
- jets de bancs en pierre aux abords de la voie ferrée
- violence aux abords des écoles
- dégradations sur les bateaux en bord de Charente
- dépôts sauvages d'ordures

Monsieur le Maire propose de placer les bâtiments et lieux publics sous vidéosurveillance. Un rendez-vous est fixé le 12/05/16 à 9h30 avec l'adjudant-chef Budinek de la Rochelle, référent auprès des communes et collectivités, qui va nous indiquer toutes

les contraintes, possibilités et démarches légales. Monsieur le Maire propose que l'idée générale soit d'accéder à une consultation des enregistrements vidéo en cas de sinistres ou méfaits et non d'une surveillance en "direct".

Vote : Tous pour

7) LPO : zone de gestion différenciée

La LPO a soumis à la municipalité un cahier des charges concernant les zones de gestion différenciée. Aujourd'hui, l'emplacement de ces zones est sujet à de nombreux commentaires et problèmes selon les activités de chacun (associations, école...). Une réunion est à prévoir avec toutes les personnes concernées afin de redéfinir les zones de gestion différenciée qui sont obligatoires dans le projet LPO.

Monsieur le Maire met en garde sur un éventuel retrait du statut de "refuge" de la part de la LPO qui contrôle régulièrement ses sites. Ce "déclassement" aurait des conséquences sur le projet "Trame Verte et Bleue". Il constate une nouvelle fois comme il est difficile de mettre en place une politique pérenne avec des personnes qui sont "a priori" favorables à des projets jusqu'à ce que ceux-ci ne les dérangent pas dans leurs habitudes ou intérêts particuliers.

8) Marché public Pont Dormant : commission d'attribution

La commission d'attribution se réunira à la fin du conseil municipal, afin de sélectionner les entreprises pour les travaux. La précédente réunion de la commission avait pour objectif l'ouverture des plis et la recevabilité des offres. Elles ont été transmises à M. Villeneuve, architecte, maître d'oeuvre, qui a analysé, et proposé à la commission ses conclusions sur chaque entreprise.

Il appartient à la commission au vu de ces informations de choisir les entreprises.

9) Projet aménagement "lotissement des écoles"

Un nom définitif pour ce projet de lotissement doit être trouvé rapidement pour engager les documents d'urbanisme. Pour le projet d'aménagement, des devis ont été demandés à trois entreprises. Deux ont répondu, un dernier devis est en attente de réception. La limite pour les réponses a été fixée au Jeudi 12 mai à 12h (date initialement prévue pour le conseil municipal)

Méchain : 9180€ - Devouge : 8640€

Le devis de Monsieur Méchain est plus complet, il s'occupe de la mise en relation avec les intervenants. Vote : 2 pour Devouge ; 1 abstention ; 9 pour Méchain.

Ce vote ne peut être définitif que si la 3^e société ne répond pas en temps et en heure.

10) Tarifs des locations Gîtes : dans les contrats de location, changer le terme "jour" par "nuitée" pour éviter les quiproquos. Les tables et bancs de la salle de foot sont à louer. La vaisselle est gratuite lors des

locations de salles. Tarifs pontons du port flottant : bénéfique du 1/12^e à partir d'un an de location.

Vote : tous pour

11) Agent technique – Commission du personnel
La commission du personnel convoque un agent technique le 20/05/16 à 16h30.

12) Bulletins municipaux

Afin de faire imprimer un nombre correct de bulletins municipaux, il est demandé à chaque conseiller de donner son nombre précis de bulletins à distribuer et d'émarger la liste. Lors de la mise en page du dernier numéro, le mot du Maire a été retapé avec des fautes au lieu d'être inclus tel quel. Faire très attention.

13) Questions diverses

M. Texier indique que :

- suite à de nombreuses mises en demeure et demandes d'interventions sur un immeuble en état de dangerosité pour la population (menace d'effondrement sur la voie publique) au propriétaire d'une maison, sise rue Aliénor d'Aquitaine ;
- sans réelle volonté d'intervenir sur le bâtiment (pas de dépôt d'opération d'urbanisme).

Une requête a été faite auprès du Tribunal Administratif pour péril imminent. Le Tribunal a instruit le dossier et mandaté un expert pour une visite qui sera effectuée le 13/05/16 à 10h (en présence des différentes parties).

M. Arroyo-Bishop informe que la commission du patrimoine se réunira le 27/05/16 à 18h30.

Mme Richaud communique les résultats des gîtes pour l'année 2015.

Recettes 14000€ ; dépenses 8015€ soit un excédent de 5985€. Afin d'améliorer le confort des gîtes et pour de plus nombreuses locations, quelques achats viennent d'être effectués (2 TV ; horloges ; 1 lave-linge séchant), 2 TV ont été données par des particuliers.

Mme Beaubeau a assisté à l'Assemblée Générale de l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural). L'ADMR prendra fin le 01/10/16 et devrait se regrouper avec UNADOM.

Suite à une sollicitation de M. le Maire, les dirigeants de la société Camping Car Park sont venus sur la commune où il pourrait être envisagé une aire de stationnement pour les camping-cars sur l'aire de l'ancien camping. Le principe de cette chaîne de camping-cars, qui s'occupe de la partie administrative et communication, est de proposer une installation "clef en main" gérée à distance par un système de carte-abonnement de type "péage d'autoroute" dont environ 80% des bénéfices sont reversés à la commune qui s'occupe, elle, de la maintenance des lieux. Cette proposition sera soumise à l'examen de

l'arrêté municipal de fermeture du camping au regard de l'arrêté ministériel d'autorisation d'ouverture du camping qui semble toujours être en cours. Le site de l'ancien camping serait idéal avec la présence de l'aire de vidange des camping-cars, mise en place par l'ancienne CDC de Saint-Savinien. Monsieur le Maire plaide pour un public de "camping-caristes" qui n'a rien à voir avec les anciens résidents "non payeurs et sédentaires" des années passées, qui avaient fini par coûter plus cher que cela ne rapportait à la commune.

Fin de la réunion à 23 h 35

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2016

Présents : Messieurs Texier, Chevalier, Gallais, Covela-Rodriguez, Guillot, Arroyo-Bishop, Ganthy. Decq
Mesdames Richaud, Beubeau, Albert
Absente excusée : Mme Guiberteau.

Secrétaire de séance : Mme Beubeau

M. le Maire propose de modifier l'ordre du jour et d'ajouter les points suivants :

- Parking du groupe médical ; accord d'utilisation en parking public (cimetière)
 - Maisons en périls – Permis de construire non conforme
 - Villages fleuris
 - Arrêté d'interdiction de panneautage ou d'affichage au niveau du carrefour de la gare / déviation / voie ferrée
- Vote : tous pour

L'ordre du jour est donc le suivant :

- 1) Adoption du PV du CM du 11 mai 2016
- 2) Choix du nom du lotissement communal sur la route d'Annepont - choix de la société pour le Projet d'Aménagement
- 3) Décisions Modificatives du Budget
- 4) Bal Populaire du 7 août organisé par le Conseil départemental
- 5) Modification des emplacements des zones de gestion différenciée dans le parc
- 6) Activités dans les salles voûtées
- 7) Dépôts de plaintes et sanction pour un agent communal
- 8) Achat du terrain dans le cadre de l'opération 186 du Budget – délégation au Maire pour les actes
- 9) Assistant de prévention
- 10) Dates des prochaines réunions avec les institutionnels, entreprises et élus
- 11) Parking du groupe médical ; accord d'utilisation en parking public (cimetière) déjà utilisé en tant que tel jusqu'à dénonciation de l'une ou l'autre des parties
- 12) Maisons en périls – Permis de construire non conforme

13) Villages fleuris

14) Arrêté d'interdiction de panneautage ou d'affichage au niveau du carrefour de la gare / déviation / voie ferrée

15) Questions diverses

1) Adoption du PV du CM du 11 Mai 2016

Vote : tous pour

2) Choix du nom du lotissement communal sur la route d'Annepont - choix du bureau d'études pour le Projet d'Aménagement

Choix du nom du lotissement :

Sur la carte topographique, ce lieu est appelé "le co-teau des Chaumes". Comme il y a déjà 2 lieux à Taillebourg qui sont dénommés "Les Chaumes", d'autres propositions sont faites. La parcelle achetée par la municipalité comporte un vallon qui se dirige vers des terres appelées "les mottes du Péré". Plusieurs propositions ont été faites.

Le nom "le Vallon des Mottes" est retenu.

Vote : 10 pour – 1 abstention

Choix de la société pour le projet d'aménagement :

3 sociétés ont répondu :

- Le bureau d'étude Guillemet pour un coût de 8 160 € HT
- Le bureau d'étude Devouge pour un coût de 8 640 € HT
- Le bureau d'étude Méchain pour un coût de 9 180 € HT

Le 3^e Adjoint en charge des bâtiments fait remarquer que le dossier présenté par le Cabinet Méchain est des plus complets et que ce cabinet qui a déjà travaillé pour la municipalité a fait preuve d'un grand sérieux et de bon conseil. Monsieur le Maire met en avant le fait que le cabinet Méchain propose de prendre tous les contacts avec les partenaires (EDF, SDEER, Syndicat de Voirie, etc.) pour un bon déroulement et une bonne cohésion de ce projet, ce qui n'est pas négligeable compte tenu de sa complexité (pompe de relevage pour l'assainissement collectif, continuité de la voirie avec le lotissement mitoyen, proximité du projet scolaire, équipement de service incendie, etc...)

Vote : 7 voix pour Méchain – 2 voix pour Devouge – 2 voix pour Guillemet

3) Décisions Modificatives du Budget

Des changements d'imputation dans les articles du budget ont été demandés par le percepteur. Un de ces changements nécessite une décision modificative, donc un vote.

Vote : tous pour

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2111 (21) - 186 : Terrains nus	- 3 000,00	021 (021) : Virement de la section de fonct.	8 000,00
2152 (21) - 182 : Installations de voirie	2 400,00		
2152 (21) - 190 : Installations de voirie	600,00		
21571 (21) - 171 : Matériel roulant	9 000,00		
2158 (21) - 171 : Autres install., matériel..	200,00		
2181 (21) - 171 : Install. générales, agenc.	- 800,00		
2181 (21) - 183 : Install. générales, agenc.	- 800,00		
2183 (21) - 171 : Matériel de bureau et mat.	- 200,00		
2183 (21) - 184 : Matériel de bureau et mat.	800,00		
2184 (21) - 171 : Mobilier	- 200,00		
	8 000,00		8 000,00

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'invest.	8 000,00		
61551 (011) : Matériel roulant	- 8 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	8 000,00	Total Recettes	8 000,00

4) Bal Populaire Gratuit du 7 août organisé par le Conseil départemental

Monsieur le Maire a répondu favorablement, dans l'urgence, a une sollicitation du Conseil Départemental.

Il informe que quatre communes, dont Taillebourg, ont été sélectionnées par le Conseil Départemental de la Charente-Maritime pour accueillir un grand bal populaire gratuit. Notre passage à l'émission "Des Racines et des Ailes" n'est pas étranger à ce choix et Monsieur le Maire se félicite de la politique menée par la municipalité qui commence à "porter ses fruits". Hormis l'électricité, la collaboration des élus et la participation des services de la Commune, l'organisation de cette soirée "populaire" est entièrement prise en charge par le Département (logement, salaires des musiciens, techniciens, publicité, etc. d'un coût d'environ 15 000€).

En dehors de cette animation exceptionnelle, l'intérêt pour le village est que les buvettes puissent être gérées par des associations de la commune et pouvant ainsi dégager un bénéfice. Le responsable de l'organisation vient le 27/05/16 à 9 h 30 pour visiter le site. La salle des fêtes sera nécessaire à partir de 17 h en cas de mauvais temps.

5) Modification des emplacements des zones de gestion différenciée dans le parc

Suite à des remarques concernant l'aménagement des zones de gestion différenciée dans le parc, une réunion a eu lieu avec les utilisateurs des lieux, dont :

associations, Mme Vincent (directrice de l'Ecole), M. Lavie, les animateurs TAP.

Les emplacements ont été revus pour satisfaire au plus grand nombre tout en ne menaçant pas notre label "Refuge LPO". M. Texier suggère que l'élève en BTS au lycée agricole, faisant un stage à la mairie dans le cadre de ses études, puisse s'occuper de la communication sur les zones de gestion différenciée avec des panneaux implantés dans le parc et dont les contenus seront sous la surveillance de Monsieur et Madame Ganthy.

6) Activités dans les salles voûtées

M. le Maire indique qu'il n'y aura pas de véritable activité dans les salles voûtées tant que l'électricité ne sera pas refaite.

Monsieur Arroyo-Bishop n'est pas favorable à une occupation constante des salles voûtées qui compromettraient l'installation d'expositions itinérantes.

Mme Albert nous fait part de son projet d'exposition sur Taillebourg en 2017. Elle va rechercher des financements. Le coût de ce projet est d'environ 28 000 €.

7) Dépôts de plaintes et sanction pour un agent communal

Monsieur le Maire informe :

- qu'il a déposé plainte en Gendarmerie contre une personne identifiée et non Taillebourgeoise pour un dépôt sauvage d'ordures ménagères sur la commune.

- qu'il a déposé plainte en Gendarmerie contre un administré pour outrage porté sur une lettre de conciliation entre deux parties.

- qu'un employé communal a été reçu par la commission du personnel, en entretien préalable à une sanction de mise à pied de trois jours sans rémunération et qui a été prononcée à l'issue de l'entretien pour : modification d'un document public par une personne chargée d'une mission de service public agissant dans l'exercice de sa mission (annotations et revendications personnelles sur des documents officiels de convocation du conseil municipal à l'intérieur des panneaux d'affichage).

Cette action relevant d'un "faux en écriture", Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour le mandater et le poursuivre en justice par un dépôt de plainte.

Vote : 4 contre, 1 abstention, 6 pour

8) Achat d'un terrain dans le cadre de l'opération 186 du Budget – délégation au Maire pour les actes
Objet de la Délibération : Délégation du conseil municipal au Maire pour signer le compromis de vente des terrains cadastrés D420 et D516, 17350 Taillebourg, dans le cadre du PADD et de l'opération budgétaire 186.

Dans le cadre du PADD (projet d'aménagement et de développement durable) qui définit les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement retenues pour le développement futur de l'ensemble de la municipalité de Taillebourg dont pour ce cas précis : le projet d'aménagement d'un passage de la Ruteillère, pour les piétons et vélos, par l'ancienne ligne de chemin de fer (parallèle au pont Boyard) pour des questions de mise en valeur du site et de sécurité des personnes.

Le propriétaire a proposé de vendre à la commune :
- la totalité de la parcelle D420, d'une surface de 1561m² pour un montant de 1670 €, soit 1.07 € le m².
- la totalité de la parcelle D516, d'une surface de 2390m² pour un montant de 2557 €, soit 1.07 € le m².
Pour une somme totale de 4227 € (hors frais de notaire)

L'office notariale de Me Guillaume Germain - Notaire à Saint-Porchaire, 9 Rue Nationale 17250 Saint-Porchaire, est proposé pour effectuer la vente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le compromis de vente, pour l'acquisition des parcelles D420 et D516 ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Vote : 10 pour – 1 abstention

9) Assistant de prévention

M. Lavie n'a pas souhaité devenir "assistant de prévention". Mme Boyer est proposée par le Conseil Municipal.

10) Infos diverses - Dates des prochaines réunions avec les institutionnels, entreprises et élus

3 juin 2016 : travaux concernant les ponts du Brame-

rit

6 juin : 18h00 réunion conseil d'école

9 juin : 9h00 réunion concernant le projet d'école

23 juin : 9h30 réunion PLU

L'arrêté Préfectoral autorisant le feu d'artifice du 15 juillet est arrivé

5 et 6 août : Théâtre proposé par les Baladins du Comté de Taillebourg

7 août : Bal populaire

Samedi 1er octobre : venue d'un groupe de pèlerins non-voyants qui accomplissent le chemin de Saint Jacques de Compostelle et qui ont choisi de s'arrêter à Taillebourg (100 personnes)

11) Parking du groupe médical : accord d'utilisation en parking public

Ce parking étant déjà utilisé par des personnes ne se rendant pas au cabinet des médecins et notamment par celles allant dans le cimetière, le groupe médical propose sa mise à disposition en tant que parking public contre la tonte des pelouses (1h 30mn) à l'occasion du passage de l'agent sur les abords.

Monsieur le Maire demande un vote sur un accord de principe dénonçable par les deux parties et à tout instant.

Vote : 2 contre - 4 abstention – 5 pour

12) Maisons en périls – Permis de construire non conforme

A) Comme il l'a déjà évoqué précédemment, Monsieur le Maire a réengagé une procédure de mise en péril concernant une maison qui menace la sécurité publique (écroulement sur la rue Aliénor d'Aquitaine). Cette procédure est longue et doit être très précise pour avoir une chance d'aboutir. La partie adverse n'a démontré, depuis le nombre d'années que ce dossier traîne, aucune intention réelle de répondre à la sécurité des personnes ainsi qu'à la qualité de l'environnement du village.

A ce jour et après la phase obligatoire de conciliation :

- le dossier a été transmis au Tribunal Administratif de Poitiers qui a mandaté un expert pour analyser l'immeuble.

- cet expert s'est déplacé et a conclu au "péril ordinaire", confirmant ainsi la notion de péril et donnant 3 mois au propriétaire pour engager une procédure de consolidation et faire les travaux.

B) Immeuble placé en état de péril imminent rue de l'Etang :

L'Etablissement Public Foncier Régional en convention avec la municipalité et la CdC sont en cours d'acquisition de l'immeuble placé en péril imminent, dont la propriété possède aussi un accès sur la rue Aliénor. La demande de démolition du garage rue de l'Etang (Déclaration préalable) est à l'étude chez l'Architecte des Bâtiments de France (contrainte de garder une partie de la façade donnant sur la rue de l'Etang).

C) Suite à des observations du Maire et des plaintes

de riverains, un agent assermenté du service du droit du sol de la CdC est venu constater des infractions à l'Urbanisme sur la commune :

- Immeuble Rue Aliénor : des travaux non conformes au Permis de Construire sont en cours.
- Lotissement du Coteaux des Chaumes : des panneaux solaires ont été posés sans demande préalable ni autorisation.

Ces infractions sont signalées au Procureur de la République et copies aux aménageurs qui doivent engager les démarches modificatives sous peine d'amende conformément au code de l'Urbanisme.

13) Villages fleuris

M. Texier a inscrit notre commune au concours des "Villages fleuris". Ce concours comporte maintenant un volet environnemental qui correspond à notre adhésion à la "Trame Verte et Bleue" (Refuge LPO, Verger patrimonial). L'idée étant de faire connaître au plus grand nombre notre village et notre travail autour de la "Trame Verte et Bleue" plus que de recevoir des prix. Le Jury se déplacera dans le courant du mois de Juillet pour évaluer notre demande.

14) Arrêté d'interdiction de panneauage ou d'affichage au niveau de la D127 et D114 (au niveau du passage à niveau n°236)

Deux accidents, dont un grave, ont eu lieu à deux jours d'intervalle au carrefour de la D127 et D114 (au niveau du passage à niveau n°236). Au-delà de la conception et de la mauvaise visibilité de ce carrefour qui est très dangereux (multiples panneaux de signalisation SNCF à hauteur du champ de vue des conducteurs, panneaux directionnels surabondants, herbes hautes et non entretien des abords de la voie par la SNCF, vitesse excessive dans la descente de la déviation due à la sortie d'agglomération (90 km/h) après le groupe médical, panneauage sauvage d'associations, d'entreprises, d'associations, de privés.

Monsieur le Maire, dans la mesure de ses pouvoirs de Police Municipale dont,

Vu que l'article L581-3 du Code de l'Environnement définit la publicité comme "toute inscription, forme ou image, destinée à informer le public ou à attirer son attention",

Vu le Code de la Route, ses articles R418-1 à R418-9, et particulièrement R418-1 : "sont interdites la publicité et les enseignes, enseignes publicitaires et préenseignes qui sont de nature, soit à réduire la visibilité ou l'efficacité des signaux réglementaires, soit à éblouir les usagers des voies publiques, soit à solliciter leur attention dans des conditions dangereuses pour la sécurité routière",

va, par arrêté, totalement interdire l'affichage au niveau de ce carrefour et "alerter" une nouvelle fois les services départementaux sur la dangerosité des lieux.



Accident du 22-03-2016

15) Questions diverses

- Mme Beaubeau indique que la mairie sera fermée le 3 juin 2016, le matin.
- M. Chevalier signale la mise en place de 13 tonnes d'enrobé pour combler les trous dans la voirie à la sortie de l'hiver.
- M. Arroyo-Bishop signale que le chemin communal sous le lotissement de la Touche n'est plus réellement carrossable et qu'il est régulièrement inondé par les eaux de pluie qui descendent du lotissement. Celles-ci ne peuvent pas s'évacuer correctement car l'exutoire a été obstrué par l'aménagement d'un particulier. Monsieur Chevalier va se rendre sur les lieux.

Prochaine réunion du Conseil municipal le 7 juillet 2016 à 20 h 30

Fin de la réunion à 00 h 50.

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2016

Présents : Mmes Beaubeau, Richaud, Albert, Guiberteau. M. Gallais, Texier, Ganthy, Covela-Rodriguez, Chevalier, Guillot, Arroyo-Bishop.

Excusé : M Decq

Secrétaire de séance : Mme Guiberteau

M. le Maire propose de modifier l'ordre du jour et d'ajouter les points suivants :

l'ordre du jour n° 10 devient : Plan du village (délibération d'attribution de nom de voirie) – Tourisme

14) Première réunion de chantier du "Pont Dormant"

15) Visite de Monsieur l'ancien Sénateur Doublet à l'occasion du concours "Villages fleuris"

16) Questions diverses

Vote : tous pour

L'ordre du jour est donc le suivant :

1) Adoption du PV du CM du 26 mai 2016

2) Bilan Radar Pédagogique

3) Contrats Gaz des bâtiments municipaux - changement des Cuves

4) Bal populaire du 7 août organisé par le Conseil départemental et la Municipalité

- 5) Voirie : nouveau parking bord de Charente/Tra-
vaux du pont du Bramerit route de Saint Savinien/
Numérotage d'un particulier à la Bécaudière/limita-
tion tonnage route de Saint-Vaize
- 6) Délibération convention SDEER
- 7) Feu d'artifice du 15 juillet : note de la Préfecture -
Affiche
- 8) Rétrocession Voirie Lotissement "Résidence Tour
Saint-Louis"
- 9) Affaires en cours au Tribunal Administratif / Dépôt
de plainte du Maire (suite)
- 10) Plan du village (délibération d'attribution de nom
de voirie) - Tourisme
- 11) Mission du secrétariat (réussite au concours 1^e
classe de notre secrétaire)
- 12) Bail emphytéotique du site du Club Nautique
- 13) Bilan 2015 de l'absentéisme des agents (docu-
ment CNP Assurances)
- 14) Première réunion de chantier du "Pont Dormant"
- 15) Visite de Monsieur l'ancien Sénateur Doublet à
l'occasion du concours "Villages fleuris"
- 16) Questions diverses
- 1) Adoption du PV du CM du 26 Mai 2016
Vote : 10 pour – 1 abstention (absence au dernier
conseil)

2) Bilan Radar Pédagogique
Présentation de l'enregistrement des données récu-
pérées du radar pédagogique sur une période de 4
mois (10-3-2016 à 8-7-2016).
Toutes les données sont enregistrées dans le radar
(vitesses/dates/heures de passage).
Synthèse :
Sur 167 457 véhicules entrant (sens Saint Savinien-
Taillebourg) :
- 45% des véhicules sont à 50 km/h ou moins
- 52 % des véhicules sont entre 51 km/h et 70 km/h
- 3 % des véhicules sont au-dessus de 71 km/h
- des vitesses de 100 à 110 km/h ont été enregistrées.
Ces données sont transmises à la Gendarmerie.

3) Contrats Gaz des bâtiments municipaux - change-
ment des Cuves
Monsieur le Maire informe :
Le pompage du gaz Finagaz restant dans les cuves
est programmé pour le 12 juillet à partir de 9 h.
L'extraction des anciennes citernes et la pose des
nouvelles (Vitogaz) sont prévues pour le 18 juillet à
9 h (prévoir une remorque de terre végétale).
Le remplissage des nouvelles citernes est prévu pour
le 19 juillet.
Cela va donc impliquer une semaine "sans gaz" au
niveau des installations du parc. Cette opération ne
pouvait s'effectuer qu'entre la fin de l'école et le dé-
but des travaux du Pont Dormant.

4) Bal Populaire du 7 août organisé par le Conseil dé-
partemental et la municipalité
Ce bal populaire gratuit du 7 août est organisé par le
Conseil départemental avec le concours de la muni-

cipalité. Nous sommes toujours à la recherche d'un
petit groupe local pour démarrer l'animation à 19 h.
Deux réunions d'organisation ont déjà eu lieu. Mon-
sieur le Maire présente les affiches qui seront à distri-
buer chez les commerçants pour faire la publicité de
l'évènement. Il demande que les élus prennent cha-
cun en charge un secteur pour la pose des affiches
et la distribution des flyers dans les commerces. Il
demande à ce qu'il n'y ait pas "d'affichage sauvage"
ni de distribution "à la volée". L'information a été dif-
fusée sur le site internet de la commune ainsi que
sur la page Facebook. La buvette sera tenue par des
associations de la commune. Concernant la restau-
ration, Les Baladins, la boulangerie de Taillebourg et
Coco (traiteur) assureront les repas. Le parking sera
prévu sur le terrain de foot.

5) Voirie : Nouveau parking bord de Charente/Tra-
vaux du pont du Bramerit route de Saint Savinien/
Numérotage d'un particulier à la Bécaudière/Limita-
tion tonnage route de Saint-Vaize

- Nouveau parking bord de Charente : l'aménage-
ment est quasi terminé et nous pensons que c'est
un aménagement non négligeable pour le village, les
utilisateurs des quais, le port flottant, les pêcheurs
et les promeneurs du bord de Charente. Un poteau
a déjà été cassé et sera remplacé par un poteau en
fer. Un sens de circulation va être mis en place. Il y
a évidemment toujours des remarques de ceux qui
voudraient toujours approcher leur véhicule au plus
près du bord de rivière ou ceux qui voudraient "cam-
per" gratuitement (pas de taxe de séjour, pas d'im-
pôts locaux, pas de taxe d'ordures ménagères...) sur
un site entretenu et mis en valeur par la municipa-
lité, donc par les personnes imposables. Concernant
les ordures ménagères, nous considérerons que le
point de collecte est celui que nous avons défini sur
le parking. Les petites poubelles seront remplacées
par des containers. Il est demandé aux associations
et utilisateurs des bords de Charente d'y mettre les
déchets.

- Travaux du pont du Bramerit route de Saint-Savi-
nien :
Des travaux vont être effectués au niveau du pont
du Bramerit route de St-Savinien sur une période de
6 mois, de juillet à décembre 2017. Des déviations
seront mises en place car la circulation sera complè-
tement interrompue.

- Numérotage d'un particulier à la Bécaudière :
Proposition du 2B rue de la Bécaudière (le 2 est déjà
attribué)

- Limitation tonnage route de Saint-Vaize :
Une limitation de tonnage avait été mise en place
sur la route de St-Vaize pour une entreprise de trans-
ports. Cette entreprise n'existant plus, des agricul-
teurs ont demandé si cette limitation pouvait être
levée car eux ne sont limités qu'à 50 tonnes. Mon-
sieur Chevalier est chargé de prendre contact avec le
Maire de St-Vaize.

6) Délibération convention SDEER

Délibération concernant l'installation de l'éclairage du "pont Boyard" et de la répartition du coût de réalisation (durée 5 ans).

Vote : tous pour

7) Feu d'artifice du 15 juillet :

Note de la Préfecture - Affiche

La Préfecture a envoyé l'arrêté autorisant le feu d'artifice et informant de l'interdiction de navigation sur la Charente de 20 h 30 à 23 h 30. Monsieur le Maire présente l'affiche (réalisée par la commune) à placer sur nos supports et à distribuer chez les commerçants. Une lecture de la circulaire du sous-préfet sur l'organisation de feux pyrotechniques a été faite par Monsieur le Maire ainsi que la circulaire sur le renforcement des mesures de vigilance et de sécurité des rassemblements estivaux. Le feu sera tiré par Monsieur Augier (artificier professionnel). En cas d'intempéries, il sera tiré le 14 août.

8) Rétrocession Voirie Lotissement "Résidence Tour Saint-Louis"

La municipalité remercie les 33 signataires du document émis par la municipalité et nécessaire à la rétrocession de la dite voirie et de ses "équipements à usage commun". Les autres recevront une lettre de rappel dans les jours qui viennent, car il est obligatoire d'avoir la totalité des signatures pour établir le document.

A cette occasion, monsieur Bouillon, concerné par la rétrocession et les équipements de cette résidence,

a distribué dans les boîtes aux lettres des administrés (13-6-2016) un document qui fait référence à une décision qui aurait été prise lors du conseil municipal du 7 janvier 2005 et qui concernerait la prise en compte des dépenses d'éclairage "public" du-dit lotissement par la municipalité.

Monsieur le Maire a reçu monsieur Bouillon qui lui a remis son courrier en main propre, dont une photocopie du compte-rendu du 7 janvier 2005.

A la lecture de celui-ci, Monsieur le Maire a émis un doute qu'une telle décision ait pu être prise en compte par le contrôle de légalité de la Sous-Préfecture compte-tenu que :

- l'énoncé de la prétendue délibération ne correspond pas à l'ordre du jour annoncé (rétrocession voirie pour une décision de dépense d'électricité) ;
- le paiement de factures de dépenses d'électricité d'un secteur privé par les deniers publics ne peut être considéré comme un acte légal ;
- d'une manière générale, un texte de compte-rendu de réunion de conseil municipal publié dans un bulletin municipal ne peut en aucun cas être opposable en terme juridique, seul un arrêté ou une délibération entérinée par le contrôle de légalité peuvent être pris en considération.

Suite à cet entretien, Monsieur le Maire et les agents du secrétariat ont recherché dans les archives de la municipalité et ils ont interrogé la sous-préfecture par un courrier du 17 juin 2016 sur l'existence et la validité d'une telle délibération.

➤ **Délibération à propos de la voirie du lotissement de la Touche :**

Monsieur le Maire rappelle que le lotisseur et l'assemblée des co-lotis a demandé que la commune prenne la voirie du lotissement comme voirie communale comme ce fut prévu à l'origine du lotissement. Seule une maison reste à construire. Monsieur le Maire propose à la commission communale de voirie de se déplacer pour estimer l'état de cette voirie et la réalisation des travaux demandés plusieurs fois au lotisseur, afin d'envisager sa reprise dans de bonnes conditions. Cette commission se réunira le samedi 15 janvier à 14 Heures.

Monsieur le Maire propose de prendre en charge, en premier lieu, l'éclairage du lotissement comme éclairage public à partir de la dernière facture payée (en juillet 2004) (2005)?

Vote : 10 pour et 2 abstentions.

✕ ➤ **Délibération à propos de la dissolution de la caisse des Ecoles :**

Cette caisse n'étant plus en fonctionnement depuis plus de 3 ans, elle doit être dissoute, de plus elle fait double emploi avec la coopérative scolaire. Le montant actuel de cette caisse est de 0.61 €. **Vote : Tous pour.**

✕ ➤ **Délibérations concernant l'ouverture d'une ligne de crédit :**

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur la reconduction en 2005 d'une ligne de crédit ouverte en 2004 car elle pourra servir à l'aménagement du lotissement communal prévu aux Maçons sur le terrain de Mme FAJAC. **Vote : Tous pour.**

✕ ➤ **Délibérations concernant des virements de crédit:**

A la suite de cette recherche:

- il apparait que le compte-rendu "officiel" porté sur le livre des archives municipales comporte, dans la marge et à sa hauteur, un "point d'interrogation" alors que les autres sont notés d'une croix (document ci-contre).

Cette annotation fait sans doute référence au questionnement de la secrétaire en charge de la rédaction de la dite délibération au moment de l'élaboration du texte ;

- il apparait qu'il n'y a aucune trace de rédaction, de notification et de transmission d'une telle délibération dans les archives municipales ;
- les services de la sous-préfecture, en réponse à notre courrier du 17 juin 2016, nous confirme le 6 juillet 2016 qu'il n'y a pas de trace de cette délibération.

Monsieur Bouillon fait donc référence à une délibération qui n'a jamais existé.

Il met une nouvelle fois en évidence une gestion passée particulière :

- des responsables qui s'appuyaient sur des textes qui n'avaient aucune légalité ;
- des responsables qui prenaient des décisions non conformes aux textes en vigueur ;
- des responsables qui ne suivaient pas leurs propres décisions et qui ne savaient pas si leurs propres délibérations avaient été réellement adoptées et certifiées par le contrôle de légalité.

Dans son courrier, et entre autres, monsieur Bouillon fait des remarques concernant les travaux d'élagage exécutés par les services techniques aux abords de la Tour Saint Louis :

Monsieur Chevalier répond que : "pensant que la rétrocession était en cours, il a demandé une intervention sur l'ensemble du lotissement (ramassage de feuilles, taille d'arbres, nettoyage des caniveaux, des accotements, et de l'envahissement des arbres et des broussailles au-dessus d'un regard de grande dimension découvert sans plaque de fermeture."

Compte-tenu des remarques de monsieur Bouillon, en attendant l'éventuelle rétrocession, Monsieur le Maire demande à monsieur Chevalier de ne plus faire intervenir les agents techniques sur le lotissement.

Dans son courrier, monsieur Bouillon demande aussi de ne plus "incriminer" l'ancienne municipalité.

Monsieur le Maire rappelle :

- que la municipalité actuelle est en procès avec l'agent administratif démissionnaire puisque celui-ci demande 30 000 € de dommages et intérêts pour harcèlement moral dans le contexte de l'arrivée de la nouvelle municipalité ;
- que le Maire sortant a apporté soutien et témoignage à l'agent administratif démissionnaire ;
- que monsieur TEXIER, par délégation du conseil municipal, est mandaté pour défendre la commune et qu'il mettra donc tout en oeuvre pour démontrer

les dysfonctionnements de l'équipe sortante et le bien fondé des décisions prises par la municipalité actuelle.

9) Affaires en cours au Tribunal Administratif / Dépôt de plainte du Maire (Suite)

Dans l'affaire de l'agent administratif démissionnaire, notre avocat vient de rédiger son mémoire à l'attention du Tribunal Administratif. Monsieur le Maire lit au conseil le mémoire "en défense" de l'avocat de la municipalité.

Dans l'affaire du dépôt de plainte de Monsieur le Maire pour outrage à "une personne dépositaire de l'autorité publique" à l'encontre d'un administré, cette personne est convoquée par le Procureur de la République le 11 juillet 2016 au Tribunal de Saintes. Concernant ce genre d'affaires, Monsieur le Maire fait savoir qu'il sollicitera, si les jugements sont favorables, le maximum de dommages et intérêts pour le compte de la commune considérant le temps passé sur ces dossiers et les dépenses engagées (avocat, transport, frais de dossiers, etc.)

10) Plan du village (délibération d'attribution de nom de voirie) - Tourisme

Pour une meilleure connaissance de notre commune et de ses petits villages et considérant que de nombreux plans de Taillebourg comportent des erreurs ou des imprécisions, nous sommes en train de finaliser un nouveau plan. Ce plan est destiné au Tourisme mais aussi aux services publics, entreprises et administrés et nous essaierons d'être le plus précis possible.

Pour ce faire et après être passés dans les villages où nous avons entendu les remarques, nous devons apporter des modifications ou aménagements, ainsi :

Au village de Romefort :

La rue qui entre dans le village venant du Brandet s'appellera "Rue du Pré Neuf" jusqu'à la rue Rameau, qui descend dans le village.

Ensuite, la continuité de cette rue s'appellera "Rue des Chaumes de Romefort" jusqu'à la route Taillebourg-Le Douhet

Sur la route des Maçons :

- après la "Rue des Tritons", la rue intérieure du futur lotissement s'appellera "Chemin des Garneries"

- la route qui va de Liberneuil à Anepont, s'appellera : "Route de Liberneuil", à gauche de la route des Maçons et "Route de la Ferrée Verte" à droite de la route des Maçons et cela jusqu'à l'intersection avec la "Rue du Plantis". Au-delà, elle conserve le nom de "Route de la Vergne". Cette modification intervient suite à une demande faite par un habitant du village de la Vergne après de nombreux problèmes d'adressage. Monsieur Texier étant le seul habitant sur la partie ancienne du début de la route de la Vergne, il est le seul à changer d'adresse.

Vote : tous pour

11) Mission du Secrétariat (réussite au concours 1^e classe de notre secrétaire)

Le conseil municipal est satisfait de la réussite au concours d'agent administratif de 1^e classe de la fonction territoriale (au-dessus de 2^e classe), en candidate libre, de notre secrétaire Angélique Harvoire. Elle devient ainsi officiellement le "chef de service" du secrétariat de notre municipalité et nous lui souhaitons une longue carrière tout en espérant la conserver dans nos murs.

12) Bail emphytéotique du site du Club Nautique

Le notaire confirme nos interrogations quant à notre responsabilité vis-à-vis des locaux et de leur sécurité au niveau du Nautic-Club du côté rive gauche de la Charente. Il écrit : " ... étant précisé que l'ensemble des obligations relativement à la sécurité, les aménagements, semble incomber à la Commune de TAILLEBOURG, ... "

Nous avons demandé une copie de ce bail et de l'état hypothécaire (41 €), non présent dans les archives, pour choisir notre position (résiliation du bail ou nouvelle convention avec le Nautic-Club)

13) Bilan 2015 de l'absentéisme des agents (document CNP Assurances)

Bilan 2015 de l'absentéisme des agents de la commune :

D'après le document fourni par CNP assurances et d'une manière générale, le taux d'absentéisme et d'accident du travail sont sur une courbe descendante par rapport à 2013/2014 mais toujours au-dessus de la moyenne nationale.

14) Première réunion de chantier du "Pont Dormant"

Le mardi 5 juillet a eu lieu la première réunion de chantier concernant le Pont Dormant, avec le maître d'œuvre et les chefs de chantier. Les travaux commenceront la deuxième quinzaine d'août. Une passerelle sera mise en place pour une durée d'un mois afin que les institutrices, les agents, les élèves et leurs parents puissent avoir accès à l'école, et que les livraisons de la cantine scolaire puissent être acheminées. Il est demandé aux chefs de chantier que cette période d'un mois puisse se chevaucher avec une période de vacances scolaires, Toussaint ou Noël, afin de limiter dans le temps l'utilisation de la passerelle.

15) Visite de Monsieur l'ancien Sénateur Michel Doublet à l'occasion du concours "Villages fleuris"

Le lundi 4 juillet, le jury du concours "villages fleuris" est venu visiter Taillebourg. Monsieur Doublet (ancien sénateur) était présent.

16) Questions diverses

M. Texier indique qu'en prévision de la destruction de certains de leurs bâtiments ou de la mise en convention de certaines de ses parcelles la SNCF a

fait effectuer des photos aériennes (autorisation préfectorale).

M. Texier, des élus, des membres du SIVOS, et des enseignantes se sont rendus à Ruffec pour visiter une maison de l'enfance qui date de 5 ans. C'est une réalisation de type "modulaire" qui semble avoir très bien vieilli et dont les agents utilisateurs présents nous ont fait l'éloge en matière de construction et de conception. Seul l'extérieur (placage lattes de bois) semble avoir mal vieilli.

Mme Guiberteau signale que l'interne en médecine générale (M. Julien Villain) qui travaille avec le Dr Seguin depuis le 2/5/2016 et qui remplace actuellement le Dr Battesti tous les lundis et bientôt plusieurs jours par semaine, devrait s'installer sur le cabinet médical courant de l'année 2017.

Mme Albert annonce la création d'une association afin de concrétiser et mettre en avant le travail déjà effectué sur le patrimoine, en particulier par l'intermédiaire de "cabinets de curiosités". L'exposition sera visible tout l'été, jusqu'aux Journées du Patrimoine.

Monsieur Ganthy explique qu'un problème se pose au niveau de la FCTVA (compensation sur les investissements). M. Texier lui indique qu'il a fait un courrier à la sous-préfecture concernant ce dossier car il conteste la décision de celle-ci en s'appuyant sur les textes en vigueur.

En cas de refus de la sous-préfecture, Monsieur le Maire se réserve le droit d'un recours auprès du Tribunal Administratif.

Fin de la réunion à 00 h 25.



Etat civil

NAISSANCES

CHAILLOU Clara	29 mars 2016
CHAILLOU TOM	29 mars 2016
JUTARD Anaïs	3 mai 2016
MOUCHON Nelson	7 mai 2016
CHARRIER Léo	16 mai 2016
MAGNANON Enéa	23 juillet 2016
GARDEY Tilio	30 juillet 2016

MARIAGES

TEP Alexis et FOX Juliette	25 juin 2016
BAILLARGUET Luc et RICHAUD Stéphanie	23 juillet 2016
BODIN Cyril et LYS Aurélie	23 juillet 2016

DECES sur la commune

BREMAUD Gérard	8 juin 2016
----------------	-------------

Aujourd'hui on pourrait guérir beaucoup plus de cancers s'ils étaient détectés plus tôt.

Vous avez plus de 50 ans ? L'association **LUCIDE 17** vous propose de bénéficier gratuitement d'un **dépistage** du cancer du sein et/ou du cancer colorectal tous les 2 ans jusqu'à l'âge de 74 ans.

Dépistage organisé du cancer du sein :



Plus d'une femme sur deux y participe déjà.

Et vous ?

Ce dépistage consiste en une radiographie des seins appelée **mammographie** (couplée à un examen clinique) **prise en charge à 100%** par l'Assurance Maladie et réalisée chez le radiologue de votre choix dans l'un des 14 cabinets de radiologie agréés en Charente-Maritime.

Votre mammographie (si elle est jugée normale) est systématiquement relue par un second radiologue : 90 cancers (4%) ont été détectés grâce à cette **seconde lecture** sur les 2 477 cancers dépistés avec Lucide 17 en 13 ans dans notre département.

Dépistage organisé du cancer colorectal :



Une personne sur trois y participe déjà.

Et vous ?

Ce dépistage organisé concerne en Charente-Maritime plus de 200 000 **hommes et femmes** âgés de **50 à 74 ans**.

Le test proposé est un **test de recherche de sang dans les selles : nouveau***, simple et rapide, à réaliser chez soi.

S'il est positif, cela signifie que des traces de sang ont été retrouvées dans les selles et une coloscopie sera proposée pour déterminer l'origine du saignement.

*test immunologique

Pour plus d'informations, parlez-en à **votre médecin** ou contactez **Lucide17** au **05 46 90 17 22**.

Lucide17
Dépister pour Agir

Consultez aussi les sites : e-cancer.fr ou depistage-organise-cancer.esante-poitou-charentes.fr

Vie municipale



TAILLEBOURG

VISITES GUIDÉES - EXPOSITIONS - CONFÉRENCE

JOURNÉES EUROPÉENNES DU
PATRIMOINE

DU 16 AU 18 SEPTEMBRE 2016



PARC DU CHÂTEAU

PROGRAMME : WWW.TAILLEBOURG17.FR



JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE 2016

Du 16 au 18 septembre

"Salles voûtées" - Parc du château

Samedi de 14h à 19h - Dimanche de 10h à 18h30

Conférence-Rencontre "L'Hermione", avec Anne Renault, maître voilier à bord de l'Hermione. Venez lui poser toutes vos questions sur son métier, l'Hermione, le voyage... Et si vous avez des expériences navales ou un ancêtre marin, faites-nous partager vos histoires ! Vendredi 16 septembre à 18 h, salle des Fêtes, place du Marché.

Visites guidées des vestiges du Château : ouverture au public des anciennes salles basses du château.

Salle d'exposition "Les seigneurs de Taillebourg, 800 ans d'histoire" : présentation de l'histoire du château de Taillebourg et ses seigneurs du 11^e au 19^e siècle.



Salle d'exposition "Mémoires de Navires"

L'exposition "L'Hermione, frégate de la liberté" vous propose d'embarquer pour un voyage entre histoire, rêve et aventure humaine. L'exposition fait revivre l'histoire de l'Hermione, cette frégate construite à Rochefort sur laquelle embarqua La Fayette en 1780 pour apporter le soutien de la France à l'Amérique. Exposition conçue par la Région Poitou-Charentes, en partenariat avec l'association Hermione-La Fayette.

Illustrations et histoires navales à Taillebourg : un navire de guerre construit à Taillebourg en 1510...

Circuit-balade : Découverte du site fortifié, du parc (refuge LPO), du bourg et des bords de la Charente. Visite libre avec plan de repérage. Parcours d'environ 3 km. Durée d'environ 1 heure.

Découverte du projet artistique et culturel "La Salle des Trésors et Merveilles" de Jean-Pierre Cocteau et Ghislaine Escande (plasticiens) et Sylvie Albert (galériste). Réalisation d'un travail artistique à, sur et avec Taillebourg. Présentation de la première armoire à trésors et merveilles, réalisée sur le thème du patrimoine. Du vendredi 16 au dimanche 18 septembre, de 9 h à 20 h. Galerie Maison d'Aliénor, 37, rue Aliénor d'Aquitaine.

Balades en calèche (sous réserve).

Une exposition de "Trésors et Merveilles"

Deux artistes (Jean-Pierre Cocteau et Ghislaine Escande) ont un beau et grand projet : rassembler l'ensemble des Trésors et des Merveilles, présents à Taillebourg et aux alentours et les présenter de façon très originale et artistique dans une série d'armoires montées sur roulettes. Nous mettrons à jour la richesse immense contenue sur ce petit territoire, miroir du monde entier.

Ceci ne peut se faire, bien sûr, sans la collaboration de tous. Beaucoup participent déjà à ce projet avec enthousiasme. Rejoignez-les !

Ces armoires seront pleines d'objets, d'images et d'histoires.

Voici les 6 premières :

1) L'Armoire du Patrimoine qui existe déjà (à compléter). C'est l'introduction et le résumé du projet. Passez la voir à la Galerie Maison d'Aliénor, 37 rue Aliénor d'Aquitaine.



2) Le Buffet des Bêtes

Ici, toutes les bêtes sont convoquées : celles qui volent (oiseaux, mais aussi moustiques), celles qui vivent dans l'eau, celles qui vivent sur terre : les domestiquées, celles de la ferme, celles qui tiennent compagnie, les sauvages, celles que l'on chasse ou que l'on pêche, celles qui rampent ou vivent sous terre. Aussi celles qui n'existent que par notre imagination (monstres, peluches...).

3) L'Armoire de Flore

Ici tous les végétaux, la botanique, l'agriculture, les fleurs, les arbres, les jardins, les bouquets, les herbiers (les vivants et les secs) ...et même les belles robes et les papiers peints.

4) L'Armoire des Pierres

La géologie, les constructions comme les destructions, les collections, les cailloux des chemins comme les pierres précieuses ...toutes les pierres et ce qu'elles renferment.

5) L'Armoire des Ailleurs

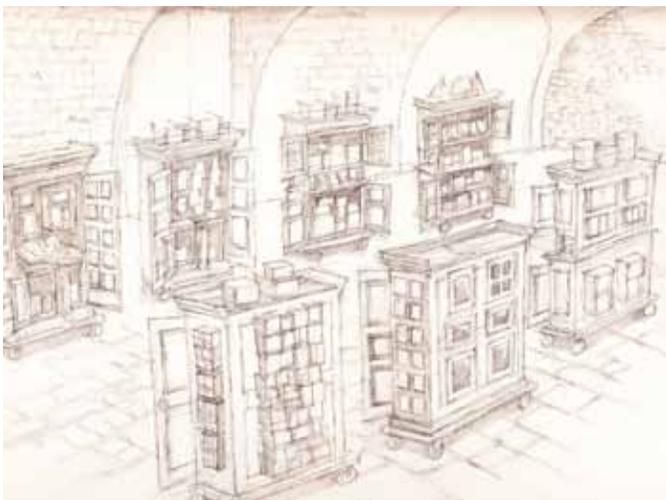
D'où vient-on à Taillebourg ? Où va-t-on quand on quitte Taillebourg ? que rapporte-t-on dans ses bagages ? Et tous ces produits que l'on importe ? Ailleurs passe aussi par la poste, la gare, la route.

6) L'Armoire du Temps

Toutes sortes de temps : le temps qui passe (siècles, années, saisons, jours, heures...), le temps qu'il fait, le temps qu'il faut, celui qu'on perd, celui qu'on gagne. Le temps de l'école, des vacances, le temps des spectacles, les temps anciens, les temps nouveaux...

On redore ici le blason des objets ordinaires, on présente l'extraordinaire que porte en lui l'ordinaire. On part d'ici pour aller très loin.

...la collaboration de tous est vivement souhaitée.



Des exemples de ce que nous recherchons :

- Avez-vous une armoire (ou un autre meuble) qui ne sert plus à nous proposer ?
- Quel est l'animal qui compte ou a compté le plus pour vous ? donner une photo, écrire sur lui
- Avez-vous une anecdote à nous raconter sur un animal et une photo de lui à nous confier (que nous vous rendrons après l'avoir scannée) ?
- Voulez-vous réaliser un petit herbier avec les végétaux qui vous entourent ? Nous vous donnerons pour cela un petit cahier et même des petits sachets pour y mettre les graines de votre jardin ou quelques semences.

Nous sommes bien sûr aussi preneurs d'idées et nous essayerons d'intégrer tout ce que vous voudrez bien nous confier.

Passez à la Galerie Maison d'Aliénor, nous serons heureux de vous y accueillir et de vous expliquer plus en détail le projet.

Jean-Pierre Cocteau et Ghislaine Escande
Sylvie Albert et la Galerie Maison d'Aliénor

Trame Verte et Bleue

La commune de Taillebourg a accueilli en stage, pendant 11 semaines, un élève de BTS du lycée agricole de Melle (79). Son thème de travail basé sur l'environnement l'a conduit à mettre en place dans le Parc du Château des éléments informatifs et techniques (panneaux, nichoirs à oiseaux...).

Il a aussi participé au remontage du mur écroulé au bout du verger patrimonial. Il s'en est servi comme support pour un "mur écologique" (abris pour insectes et oiseaux).

Voici un extrait de son rapport de stage.



Étude environnementale sur le Parc du Château de Taillebourg

Le château de Taillebourg est surtout connu par son contexte historique. Son parc, situé sur un surplomb qui domine la petite ville de Taillebourg, nous offre une vue imprenable sur le fleuve "La Charente". Ce site touristique est aussi un atout pour la biodiversité, et la commune souhaite valoriser aussi cet attrait en se fixant plusieurs objectifs.



I) Présentation du site :

a) Contexte environnemental :

Le parc du château est situé sur un espace paysager remarquable et abrite de nombreuses espèces faunistiques dont l'avifaune très présente, aussi sur ce site. En outre, toutes les parcelles limitrophes avec le fleuve, sont classées NATURA 2000 et offrent une diversité floristique importante.

Comme dans beaucoup de communes en France, impactées par la modernisation de l'agriculture et l'urbanisation, la perte de pâturages et la disparition des haies est une réalité à Taillebourg. La municipalité a décidé de prendre en compte le facteur environnemental en montant un projet afin de valoriser la biodiversité dans un milieu patrimonial reconnu.

b) Pédologie :

Le site se situe sur substrat calcaire datant du Secondaire, typique de la moyenne vallée de la Charente.

Le Parc du Château de Taillebourg ci-dessous en vue aérienne



avec, délimitée par le contour rouge, la zone étudiée

II) Objectifs:

Pour conforter l'image et l'attractivité de ce petit territoire, les élus ont décidé de s'appuyer sur des associations et des structures reconnues pour mener à bien leur projet. Ainsi la Ligue de Protection des Oiseaux, l'association Prom'Haies et la région Poitou Charentes, dans le

cadre de son projet "Trame Verte et Bleue", ont été sollicitées.

Les objectifs des élus étant de :

- Créer un verger de sauvegarde ;
- Faire du parc une zone refuge des oiseaux avec la pose des nichoirs ;
- Développer des projets d'animations sur le thème de l'oiseau à destination de publics variés : scolaires, périscolaires, tout public sur temps de loisirs (Avril 2016) ;
- Concevoir et créer des outils : panneaux, plaquettes, quizz, jeux, panneaux interactifs, jeux de piste, y compris aménagement de refuges à insectes en concertation avec monsieur Eric LAVIE. (Avril 2016 et Juin / Juillet 2016) ;
- Développer l'information vers les habitants afin faire prendre conscience du potentiel touristique et de la nécessité de protéger la biodiversité locale : oiseaux, insectes, chauves-souris, etc... (Juin-Juillet 2016).

a) Réalisation d'aménagements :

Compte tenu des enjeux historiques et sociaux présents sur le site, en premier lieu un verger de sauvegarde a été créé. Ensuite, des aménagements ont été réalisés dans le but de répondre aux préconisations de la LPO.

Ainsi en concertation avec Monsieur Eric LAVIE, j'ai travaillé sur :

- La gestion différenciée des espaces verts,
- La pose des nichoirs avec des contraintes d'exposition, de hauteur, de respect des arbres pour ne pas les blesser ;
- Le suivi écologique de la construction d'un mur afin d'intégrer des cavités pour les chauves-souris ;
- La fabrication "d'hôtels à insectes" ;
- L'installation de tas de bois.

Mon premier travail a consisté à fabriquer et installer un hôtel à insectes à l'entrée du château, avec un panneau expliquant son rôle et le choix des matériaux. Puis, avec d'anciens panneaux d'affichage destinés à la destruction, j'ai réalisé un deuxième hôtel à insectes afin de montrer qu'il est possible de les réaliser de différentes formes, grandeurs et avec plusieurs types de matériaux.

Par la suite, nous avons mis en place, avec Monsieur Eric LAVIE, des tas de bois. Leur présence est bénéfique pour la faune (cachettes pour les insectes, mammifères et reptiles) et la flore (développement de mycètes et champignons).

De même la présence de murets favorise amplement certains reptiles (lézard des murailles, lézard vert, couleuvre). Tout ces reptiles sont très utiles, ils se nourrissent de rongeurs, (rats, souris) et d'amphibiens (crapauds).

Toujours dans le cadre de la Trame Verte et Bleue, la municipalité de Taillebourg a mis en place ces aménagements afin de préserver, conserver et favoriser cette biodiversité en conservant des "corridors" et en limitant les barrières artificielles (infrastructures routières). Cela permet d'avoir un maillage territorial permettant aux espèces végétales et animales de préserver leur cadre de vie, leur reproduction et leur alimentation. Cela permet aussi de fixer toutes ces différentes espèces sur des zones préférentielles protégées.

b) Pourquoi faut-il préserver la biodiversité ?

La terre a encore des milliers d'années de vie devant elle. Mais si nous voulons que nos enfants, petits-enfants et générations futures puissent vivre, il faut dès aujourd'hui faire attention à notre environnement. Sinon, comme d'autres espèces, les humains disparaîtront de la vie terrestre.

Un milieu naturel dit "écosystème" est un milieu où la faune et la flore n'ont pas besoin de l'homme pour se gérer : il s'autogère. Préserver les milieux naturels permet de conserver des paysages identitaires à chaque région, département, ou site. Ces milieux restent attractifs pour le tourisme (notre département est le 2ème département le plus touristique de France), et jouent un rôle pour notre santé. Le site est dit : "sain et non-pollué".

Avoir des insectes dans son jardin favorise tout simplement notre vie. On sait aujourd'hui que les abeilles permettent à l'économie mondiale d'économiser 173 milliards d'euro chaque année, grâce à ses activités de pollinisation. Les abeilles interviennent pour environ 35 % dans le travail agricole. Einstein disait : « le jour où l'abeille disparaîtra, l'homme la suivra de près ».

Certains d'entre nous avons pris conscience qu'il faut faire attention à ce que la terre nous a laissé, et qu'il faut préserver les ressources. Déjà nous avons commencé, par de petits gestes simples à préserver notre environnement : recyclage et tri des déchets, économie de l'eau douce et de l'énergie. Mais il faut aussi sensibiliser le public aux impacts négatifs qu'ont l'agriculture industrielle, l'irrigation à outrance (« les irrigants »), ainsi que l'urbanisation sur les différents écosystèmes présents.

L'objectif de l'agriculture est de subvenir aux besoins alimentaires des gens, mais ce que beaucoup de personnes ignorent c'est que les produits phytosanitaires utilisés dans le monde agricole sont les premiers facteurs de cancer, sont dangereux pour la reproduction humaine et sont mutagènes (maladies génétiques, déformation ou handicap à la naissance, moins de garçons.)

Une agriculture respectant l'environnement est souvent considérée comme une agriculture moins productive comparée à l'agriculture conventionnelle. Mais quand on parle des coûts qui ont contribué à la production : apports d'intrants (engrais, carburants), et produits phytosanitaires (insecticides, herbicides, fongicides) l'agriculture biologique apparaît d'après certaines études d'un coût équivalent à l'agriculture conventionnelle. La santé peut-elle être mise en balance avec les enjeux d'une production agricole intensive et industrielle ?

Ainsi, la commune de Taillebourg en adhérent à la "Trame Verte et Bleue" en effectuant une "gestion différenciée" et en protégeant les oiseaux du parc du château, contribue à sa manière à un meilleur environnement pour une préservation de la santé de la population locale.

Baptiste BONNAUDEAU,
Stagiaire BTS Gestion et protection de la nature au Lycée agricole Jacques Bujault de Melle (79). Extrait de mon rapport de stage.

Le parc du Château lieu de protection des oiseaux

Une action de plus dans le cadre de la "Trame Verte et Bleue" : Le lancement officiel du refuge LPO , le 31 mars dernier.



Depuis plus d'un an, ce projet a été en constante évolution jusqu'au lancement officiel le 31 mars dernier en présence de la LPO, des élus, des enseignants, des animateurs des TAP, des enfants d'habitants.

La commune de Taillebourg souhaite préserver et valoriser la biodiversité de sa commune en particulier sur le secteur de l'ancien château. Pour atteindre cet objectif, la municipalité de Taillebourg a souhaité la création d'un "Refuge LPO Collectivités", rejoignant ainsi le premier réseau de jardins écologiques de France.

La première étape a consisté à réaliser un diagnostic écologique c'est-à-dire à inventorier les principaux cortèges faunistiques et notamment ornithologique. Cette mission a été confiée à la LPO Charente-Maritime qui a procédé à différents inventaires de mai à septembre 2015.

Dans un second temps, la LPO Charente-Maritime a proposé plusieurs préconisations et orientations de gestion environnementale afin que la commune de Taillebourg contribue activement, à la sauvegarde et la protection de la faune et de la flore dans le secteur de l'ancien château classé à présent en refuge LPO.

Ce projet sera suivi par la mairie, la commission Paysage, les TAP et va requérir l'attention de tous les promeneurs dans le parc. Les expériences de chacun seront utiles et nous vous invitons à en faire part.

Très prochainement des nichoirs pour des espèces repérées sur les lieux, vont être posés.



Donc à vos jumelles et prenez le temps d'observer...

LPO : ligue de protection des oiseaux <https://charente-maritime.lpo.fr/>

Trame verte et bleue : <http://www.trameverteetbleue.fr/presentation-tvb/qu-est-ce-que-trame-verte-bleue/definitions-trame-verte-bleue>

Lien vers le document d'inventaire : Diagnostic écologique et préconisations de gestion du Refuge LPO collectivité "Château de Taillebourg" nov 15- LPO Charente-Maritime

Une nouvelle famille installée au plus près de Taillebourg

Le long de la voie romaine du côté Taillebourg, un nid de cigogne a été construit pendant le mois de février. En avril trois petits sont nés.



Début avril



2 mai 2016

La gestion différenciée dans les espaces de Trame Verte et Bleue

Une question qui fait débat :

L'une des préconisations émises par la LPO ainsi que par Prom'haies est la mise en place d'une gestion différenciée de quelques secteurs engazonnés du parc du château afin de permettre le développement d'une flore spontanée et la restauration des fonctionnements des différents cycles biologiques de certaines espèces de plantes et d'insectes. Certains espaces seront tondus moins fréquemment, d'autres seront fauchés une fois l'an ou tous les deux ans. Le tas de bois est là aussi pour permettre à la vie animale (crapaud, hérisson et petits mammifères) de retrouver des abris en l'absence de sites naturels.



La création d'hôtels à insectes permet d'offrir des sites d'alimentation, de reproduction et d'hivernage pour bon nombre d'espèces d'insectes comme les abeilles solitaires, les coccinelles, les papillons....



Dans le parc du château, certains ont pu apercevoir une orchidée "Ophrys apifera" dans une zone non tondue. Malheureusement elle a été cueillie rapidement alors que c'est une plante protégée.



Les enfants en ateliers observation durant les TAP, ont aperçu papillons "Mélitée" et "Machaon" sur les fleurs de la prairie du verger.



Mélitée



Machaon

Pour en savoir plus ou pour mettre en place cette démarche dans votre jardin : référez-vous au document inventaire LPO ou au document sur la gestion différenciée.

Liens utiles :

<http://www.terresaine-poitou-charentes.fr/Panneaux-d-information-Gestion.html>

<http://www.gestiondifferenciee.be/professionnel/supportd-et-outils-de-communication-copie-depuis-professionnel/379/2>

<http://www.cibeins.educagri.fr/outils/actualites/detail-actualite/article/la-gestion-differenciee-a-cibeins.html>

<http://www.nova-flore/communication/panneaux-explicatifs/>

Réseau oiseaux blessés

Vous trouvez un oiseau en détresse : que faire ?

Capturez-le avec prudence.

Ne le montrez pas, ne l'exhibez pas.

Ce stress supplémentaire risque d'aggraver son état.



Cliché de Stéphane Cohendoz

Vous êtes responsable de l'oiseau. Ne lui donnez pas à manger ni à boire car vous risquez d'étouffer l'oiseau ou de lui donner une nourriture inadaptée.

Vous avez des doutes : demandez conseil avant d'agir. Un oisillon est rarement abandonné. Il est préférable de le laisser sur place. Même lorsqu'un bébé chouette quitte le nid, ses parents continuent à le nourrir. Reposez-le sur une branche, à 1 ou 2 mètres de hauteur, là où il a été trouvé et à l'abri des prédateurs (chats, chiens, renards...).

Isolez-le au calme. Placez l'oiseau dans un carton et dans une pièce calme et tempérée. Ne le mettez pas en cage. Il risque de se blesser davantage.

Préparation du carton : choisir un modèle adapté à la taille de l'oiseau (éviter un modèle trop grand où l'oiseau serait ballotté durant le transport). Percer quelques trous pour l'aération (éviter les ouvertures trop grandes) et placer du papier journal dans le fond. Bien refermer le carton et coller dessus une feuille mentionnant l'indication Oiseau vivant, Ne pas ouvrir. Manipuler avec précautions. Joindre au carton une feuille de renseignement (lieu, date et conditions de découverte de l'oiseau...).

L'urgence, c'est d'appeler !

Appeler ESPACE NATURE au 05 46 82 12 44. Vous obtiendrez de nombreux conseils et surtout il vous sera indiqué à qui confié l'oiseau que vous avez recueilli.

Le réseau Oiseaux blessés 17, créé en 1997 par le groupe LPO de Charente-Maritime, a pour rôle d'organiser le transport d'un oiseau en détresse. Ce réseau est constitué principalement de bénévoles qui agissent selon leur disponibilité. Sur demande de sites d'accueil temporaire, de Centres de Sauvegarde, de vétérinaires ou de leur entourage, ils transportent et rapatrient les oiseaux vers un site d'accueil provisoire ou un Centre de Sauvegarde, le plus rapidement possible.

Ce réseau est aidé par la société de transport 17 France Express, partenaire de la LPO, qui peut effectuer gratuitement deux transports journaliers, du lundi au vendredi, de La Rochelle, de Rochefort ou de Royan vers le Centre de soins agréé du Marais aux Oiseaux à Dolus d'Oléron.

Les sites d'accueil temporaires :

Leur mission est de recueillir les oiseaux en détresse et de les acheminer au plus vite vers un Centre de Sauvegarde.

Espace Nature (structure coordinatrice à contacter prioritairement)

Place Colbert

17300 Rochefort

Tél 05 46 82 12 44

AQUARIUM

Quai Louis Prunier

17000 La Rochelle

Tél 05 46 34 00 00

Refuge SPA

Les amis des bêtes

La Puisade - 17600 Médis

Tél 05 46 05 47 45

Réserve naturelle de Lilleau des Niges

LPO Maison du Fier

17880 Les Portes en Ré

Tél 05 46 29 50 74

Antenne de l'Union Nationale des Centres de Sauvegarde (UNCS)

4 rue de Courbiac

17100 Saintes

Tél 05 46 93 38 23

Les centres de sauvegarde :

Le Marais aux Oiseaux

Centre de Sauvegarde UNCS

Les Grissotières

17550 Dolus d'Oléron

Tél 05 46 75 37 54

Charente Nature

Centre de Sauvegarde UNCS

Domaine de la Borde

16410 Torsac

Tél 05 45 24 06 65

Centre de Sauvegarde UNCS

54 rue du Gal De Gaulle

85580 St Denis du Payré

Tél 02 51 27 23 06

Les déplacements pour le transfert des oiseaux en centre de soins sont assurés par les bénévoles et par France Express. Un grand merci à eux !

<https://charente-maritime.lpo.fr/agir-avec-la-lpo/oiseaux-blesses/article/reseau-oiseaux-blesses>

Le village en tenue de bal

Taillebourg accueillait dimanche 7 août au soir un bal populaire dans le cadre des Soirées "Sites en scène" proposées par le Département. Dans l'après-midi le décor était à peine installé quand se présentaient déjà les premiers danseurs; venus de Saintes, Jonzac, Niort, La Rochelle, d'Angleterre ou des villages alentours, ils étaient tous prêts à entrer dans la danse. La municipalité avait prévu de quoi faire patienter valseurs et autres amateurs de mambo : A l'ombre des arbres du parc un concert du groupe Anaïd a comblé les auditeurs de tous âges tandis que les enfants de l'atelier théâtre des Baladins du Comté de Taillebourg proposaient des visites costumées du site historique.



Sous les lampions

Dès 19h les danseurs sont entrés en piste sans se faire prier au son du "Denécheau Jâse Murette" histoire de débiter une belle soirée et les organisateurs ont dû redoubler d'efforts pour fournir tables et chaises en suffisance pour un public venu très très nombreux. A la nuit tombée, la réussite de cette soirée revient en grande partie au talent de DJ Larsene, alias Christian Larsonneur qui à l'aide de ses complices comédiens danseurs (Cyril Cottron et Christian Lanes) a réussi avec brio à remplir la piste durant trois heures...

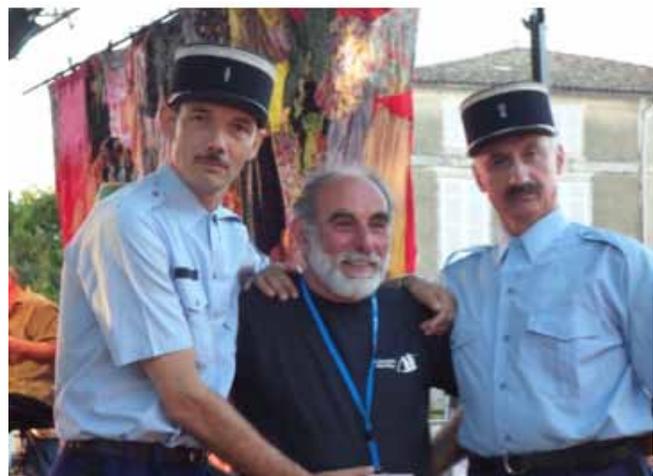


Sur la place du village "Le p'tit baluche de Mr Larsene" a tenu ses promesses. Après une ultime chorégraphie, les danseurs toutes générations confondues sont repartis, laissant le soin aux organisateurs de ranger jusque tard dans la nuit structures et tivolis; la joie d'une belle soirée réussie l'emportant sur la fatigue, ils se disent tous prêts "à remettre ça l'été prochain".



Les participants y comptent bien et surveilleront de près l'accrochage de ces curieuses guirlandes faites de lampions, de soutiens-gorges et de cravates sous lesquelles ce dimanche ils ont envoyé valser tous leurs soucis.

Laurence Weill dit Morey



Événements à venir

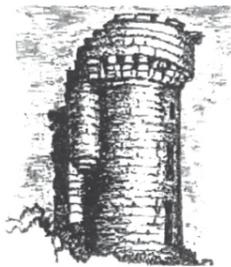
18 et 19 septembre : Journées du Patrimoine

1er octobre : Association de non voyants sur les Chemins de Compostelle (100 personnes)

2 octobre : Repas des aînés

8 et 9 octobre : Championnat de France d'élagage acrobatique (sur le site de l'ancien camping)

Vie Associative



Les Aînés de la Tour

Les Aînés de la Tour continuent leur petit bonhomme de chemin.

- Retrouvailles hebdomadaires du lundi à la Salle des Fêtes d'Annepont (belote, tarot, triomino)
- Repas sympa : un par trimestre en général
- Journées de chasse et de pêche

Une quarantaine d'adhérents sont inscrits à notre club.

Activités arrêtées au mois d'août, reprise le 5 septembre 2016

Bonne fin de vacances à tous

Le bureau



AAPPMA

La Gaule Charentaise

AMIS PÊCHEURS, BONJOUR

Depuis le dernier bulletin, deux animations ont eu lieu.

Le 8 Mai, la journée découverte de la pêche à l' alose et le 21 mai, la journée découverte pêche à la truite.

Découverte de la pêche à l' alose : Vous avez été nombreux cette année à venir nous voir sur les quais de Taillebourg et nous vous en remercions.

32 pass-pêche (droit de pêche pour cette journée) ont été remplis dont 17 pour les enfants et 20 pêcheurs possédant une carte se sont joints à eux. Totale réussite pour cette journée de pêche découverte de l' alose qui s'est montrée par contre un peu frileuse à être prise !

Nous remercions de nouveau toutes ces personnes qui sont venues à notre rencontre, la fédération départementale , Patrick (animateur fédéral) pour le prêt de ses tables, le restaurant Les Quais de Taillebourg , la mairie de Taillebourg, et bien sur tous les bénévoles présents de notre AAPPMA sans qui nous ne pourrions rien organiser.



Découverte de la pêche à la truite : Cette année la pluie nous a épargné à part quelques gouttes le matin histoire de nous embêter ! Nous remercions les 14 jeunes et 3 femmes qui se sont déplacés pour cette animation "découverte de la pêche à la truite"

Tout le monde est reparti avec ses truites et son cadeau de bienvenue. Les enfants ont pu faire un goûter.

Nous remercions les bénévoles présents de La Gaule Charentaise.



Ceci clôt les animations avant la trêve des vacances d' été.

Par contre nous avons participé en tant qu' AAPPMA à "la fête de la chasse et de la pêche du Douhet" le 17 juillet.

Malgré une organisation pratiquement de dernière minute due à divers changements, les animations de la Pêche du Douhet furent une totale réussite.

La préparation de cette journée s'est étendue sur deux jours : nettoyage du bassin, mise en place des stands. Le jour J, nous étions tous présents de 7h à 20h sur le terrain.

Sept stands étaient tenus par les bénévoles de différentes AAPPMA et par les animateurs fédéraux. Tous nos stands ont reçu une fréquentation importante tout au long de la journée, voire même pendant l'heure du repas.



Nous avons peut-être un projet pour l' année prochaine avec la collaboration de la mairie de Taillebourg : La création d'une AIPN (Atelier d' Initiation Pêche Nature).

Ce projet ne pourra voir le jour qu'à diverses conditions. Celle qui nous concerne, est de trouver quelques bénévoles supplémentaires ayant un peu de temps de libre, quelques connaissances dans le milieu de la pêche et de la nature et quelque peu adroit avec les enfants !

Ces ateliers se dérouleraient une fois par semaine et seulement sur quelques heures, tout ceci sera à définir.

Si ce projet vous intéresse, n' hésitez pas à prendre contact avec nous pour en discuter !

Nous recherchons toujours un local près de la Charente !

Si vous venez pêcher à Taillebourg, n'hésitez pas à soutenir nos actions en jouant le jeu, devenez membre actif de notre association en prenant votre permis de pêche sur internet ou chez nos dépositaires. C'est avec votre soutien que nous aurons les moyens de nos ambitions.

Dans l'attente de vous rencontrer au bord de l'eau et à nos deux manifestations, nous vous souhaitons une nouvelle bonne saison de pêche.

N'hésitez pas à nous contacter pour tous renseignements.

Pour nous contacter :

Notre site : www.lagaulecharentaise17.fr

Notre e-mail : lagaulecharentaise@gmail.com

Facebook : www.facebook.com/lagaulecharentaise

Notre secrétariat : 05 46 91 82 13



Les **B**aladins
du Comté de Taillebourg
Évocation du Passé

Baladins du Comté de Taillebourg

Bonjour à tous,

Nous nous sommes retrouvés lors de plusieurs manifestations au cours de cet été.

La brocante du dimanche 12 juin s'est déroulée malheureusement sous les averses. Grâce à la bonne humeur de tout le monde et des petits choux de "Sophie", nous avons passé une bonne journée. Nous tenons à remercier tous les exposants et les visiteurs qui n'ont pas hésité à braver la pluie.



vendredi 17 juin, nous sommes heureux d'avoir monté conjointement avec l'école Taillebourg un projet avec les classes de Mme Vincent et Mme Desrentes.

Les enfants ont présenté en costume leur château dans le cadre d'une visite guidée. Bravo pour leur travail et leur sérieux.

Les vendredi 5 et samedi 6 août, nous avons accueilli la compagnie "l'Ilot Théâtre" qui a présenté son spectacle "Cendrillon". Chacun a pu apprécier la qualité de leur travail. Le cadre féerique du château a rendu la marâtre encore plus affreuse et Cendrillon encore plus belle.

Le dimanche 7 août, dans le cadre du projet "Soir de bal", nous avons proposé des visites guidées avec des personnages célèbres qui ont fait l'histoire de Taillebourg. Les jeunes de l'association ont chacun présenté en costume Aliénor d'Aquitaine, Richard de Cœur de Lion ou Marie de Valois et bien d'autres.

Nous tenons à les féliciter pour leur travail



et leur implication. Bravo à eux qui souhaitent faire connaître leur village tout en faisant du théâtre et en prenant du plaisir.



Nous remercions la municipalité de nous avoir proposé de tenir une buvette avec restauration pour cette soirée. Nous avons tous apprécié l'ambiance, cela faisait plaisir de voir un bal à l'ancienne et notre village animé.

Un grand MERCI à tous les bénévoles pour l'énergie et le temps investi dans tous ces projets. Sans vous, rien de tout cela ne serait possible.

La commission "projet 2017" se réunit régulièrement pour travailler sur le projet de l'année prochaine. Une présentation sera faite lors de notre Assemblée Générale qui aura lieu le samedi 19 novembre à 14h30 à la salle des fêtes de Taillebourg.

Venez nombreux pour découvrir ce nouveau projet, pour participer, nous soutenir et passer de bons moments.

Bien associativement à vous tous.

L'équipe des Baladins

L'école de musique de l'A.D.M.S.



L'ADMS, école de musique, créée en 1986 et agréée par le Conseil Général de la Charente Maritime, vient de fêter dignement son 30ème anniversaire. En effet du 17 au 21 mai, 12 concerts se sont succédés autour de nos disciplines enseignées (le piano, la guitare, le violon, l'alto, le violoncelle, la contrebasse, la flûte traversière, la flûte à bec, la clarinette, le saxophone, la trompette, le cor d'harmonie, le trombone, le tuba, le chant et la batterie).

Le dernier jour était consacré à la pratique collective (orchestres d'harmonie, classiques, de musiques traditionnelles, chant choral enfants et adultes).

Pour clôturer cette grande semaine, "la cerise sur le gâteau" était bien-sûr un orchestre d'harmonie composé d'anciens élèves (45) qui résident dans la région mais aussi à Paris, Brest, Nantes, Tours, Blaye, Montpellier, Saint Dizier, Bordeaux, Tarbes...



Cette année, l'effectif était de 250 élèves environ sans compter les 45 musiciens ou choristes qui pratiquent les différents orchestres, chorale et atelier rock.

Le conseil pédagogique, dirigé par Manuel AUDIGE, est constitué de neuf professeurs

diplômés.

Possibilité également de participer aux orchestres à cordes, d'harmonie et de musiques traditionnelles et à la chorale sans prendre de cours.

La partie administrative est confiée au Conseil d'Administration (17 membres) avec comme Président M. DÉPLANNE Philippe, de Saint Vaize.

La 31ème rentrée musicale est prévue à compter du 12 septembre 2016.

Pour tout renseignement, consultez le site de l'ADMS : adms17.fr ou contactez le Directeur Manuel AUDIGÉ au 06 77 93 04 09



Madame Fleur PELLERIN, Ministre de la culture, en janvier 2016 a décerné à Manuel AUDIGÉ le titre de "Chevalier des Arts et des Lettres", cette distinction nationale a été remise par Madame Catherine QUERRÉ, députée de la Charente Maritime, le 21 mai à Saint Hilaire de Villefranche, à l'occasion des 30 ans de l'école de musique de l'ADMS.



Association de parents d'élèves



Mesdames, Messieurs, Parents d'élèves, Habitants de Taillebourg,

Une nouvelle année commence pour ATEPE : Annepont Taillebourg – Ensemble Pour les Enfants.

Les vacances se terminent et les enfants reprennent le chemin de l'école. Nous espérons que cette année 2016-2017 sera aussi dynamique et riche en divertissements pour nos enfants que l'année précédente. Grâce à vous parents, enfants, habitants et municipalités de Taillebourg et d'Annepont, l'Association a pu financer le voyage scolaire de fin d'année et donner une participation financière à la coopérative scolaire pour les projets pédagogiques 2016-2017 et nous vous en remercions. Nous espérons que 2016-2017 comptera autant de membres actifs donnant un peu de leur temps et de leur aide au sein de l'association que l'année précédente pour organiser et animer des activités périscolaires pour nos enfants.

Nous envisageons pour cette année un programme de manifestations variées :

Une Marche suivie d'un pique-nique, le 11 septembre 2016

Un Défilé pour Halloween, le 15 octobre 2016

Un Carnaval, le 11 mars 2017

Une Bourse à l'enfance, le 14 mai 2017

N'hésitez pas à diffuser l'information autour de vous.

Vous pouvez également obtenir plus de renseignements en venant nous rencontrer lors de notre Assemblée Générale qui se tiendra le mardi 29 septembre à 20h30 à la salle des fêtes de Taillebourg.

A tous, nous vous souhaitons une très bonne rentrée et année scolaire 2016-2017.

Nous restons à votre disposition, pour toutes informations supplémentaires, sur notre adresse mail : atepe.17350@gmail.com et vous pouvez suivre nos actualités sur notre site Internet à l'adresse suivante : <http://atepe17350.wix.com/atepe> ou encore sur notre page Facebook : atep "Annepont Taillebourg ensemble pour les enfants".

ATEPE
Annepont Taillebourg
Ensemble Pour les Enfants



Société Sportive de Taillebourg



Chers amies sportives,
Chers amis sportifs,



Depuis maintenant un peu plus de trois ans, l'association Société Sportive de Taillebourg reprend tout son sens en ayant ouvert une section gymnastique.

Depuis le 8 septembre, la gym a repris de plus belle pour sa quatrième année d'existence avec notre très sympathique prof Nathalie Picoulet, professeur diplômée d'Etat.

Les séances commencent par un échauffement en cardio, puis musculation, stretching, gym parfois douce, parfois tonique type zumba, et pour finir étirements et relaxation.

Les cours sont très variés et dynamiques, tout en musique et dans la bonne humeur. Nous sommes pour le moment une douzaine de participantes de tous âges.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre. Nous serons ravies de vous accueillir même en cours d'année.

La première séance dite "découverte" est gratuite !!
Alors, pour franchir le pas, venez avec une amie ou un ami.
Nous vous attendons nombreuses et nombreux.

Inscription et informations :
Maryse 06 10 07 27 77.



Quant à la section de l'association qui organise les courses à pied dont l'épreuve reine dite les 21 km de Taillebourg, est toujours à la recherche de bénévoles.

Si vous êtes intéressés pour nous aider le jour de la course, car nous recherchons des signaleurs et également des personnes pour les postes de ravitaillement, n'hésitez pas à me contacter :

Ludovic Erable au 05 46 93 79 84, ou venez assister à :

L'Assemblée Générale
le vendredi 28 octobre à 20 h 45
dans la salle des Fêtes de Taillebourg

Pour l'association, le président
Ludovic Erable

Association " Société Sportive de Taillebourg " fondée en 1946. Elle a été déclarée à la sous-préfecture de St-Jean d'Angély, sous le n°32, le 15 juin 1946 (journal officiel du 5 juillet 1946). L'association a reçu l'agrément ministériel le 26 août 1949 sous le n°5553. Elle a son siège social à : Maison du Parc, parc du château, 17350 Taillebourg

Renseignements utiles

MAIRIE

2 place du Marché
Tél.05 46 91 71 20 - Fax 05 46 91 79 42
Mail : taillebourg@mairie17.com
Horaires d'ouverture :
Lundi de 13 h 30 à 17 h.
Mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h
Samedi (1er et 3ème du mois) de 9 h à 12 h

ECOLE PRIMAIRE

Parc du Château
Tél.05 46 91 77 49

ECOLE MATERNELLE

Parc du Château
Tél.05 46 91 80 94
www.ecole.taillebourg.net

RESTAURANT SCOLAIRE

Tél.05 46 91 91 81

RECREOBUS

<http://recreobus.free.fr>
Mail : recreobus@wanadoo.fr
Tél.05 46 90 84 88

RESPONSABLES COMMISSIONS MUNICIPALES

Coordonnées téléphoniques à la Mairie
Commission budget finances
Philippe Ganthy
Commission du personnel municipal
Bruno Chevalier
Commission des affaires scolaires
Philippe Ganthy
Commission CCAS, banque alimentaire
Maryse Beaubeau
Commission circulation et aménagements routiers
Gérard Gallais
Commission parcelles, dépendances
et bâtiments communaux
Gérard Gallais
Commission du patrimoine paysager
et des espaces naturels
Babette Richaud
Commission du patrimoine architectural et urbain
Daniel Arroyo-Bishop
Commission du commerce, artisans, artisanat
Guillaume Covela-Rodriguez
Commission voirie, agriculture
Fabrice Guillot
Commission tourisme, communication
Sylvie Albert

Commission des activités de plein air et sportives
Emmanuelle Guiberteau
Commission associations, fêtes, repas
et commémorations
Maryse Beaubeau
Commission du bulletin municipal et site internet
Emmanuelle Guiberteau

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Place du Marché
Tél.05 46 98 40 02
Horaires d'ouverture :
Lundi de 13 h 30 à 17 h, mardi au vendredi
de 8 h 45 à 12 h 30, samedi de 9 h à 12 h.

SMICTOM

Tél.05 46 07 16 66

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Sacs noirs : tous les vendredis à partir de 6 h
Sacs jaunes : tous les 15 jours, semaines vertes
(semaines impaires) le jeudi, à partir de 18 h

DECHETTERIE, pour les encombrants

Rue du Château d'Eau, Jamette 17350 ST-SAVINIEN
Fermée les mercredis matin, les jeudis toute la journée, ainsi
que les dimanches et jours fériés

POMPIERS.....18

SAMU..... 15

GENDARMERIE17

ou Saint-Savinien05 46 90 20 18

ou Saint-Jean-d'Angély.....05 46 32 04 27

CENTRE ANTI-POISON05 56 96 40 80

CABINET MEDICAL

MEDECINS : MM Seguin Laurent et Villain Julien
Tél05 46 91 72 65

INFIRMIERE : Mme Annick Marandet
Tél06 70 84 93 12

CABINET D'INFIRMIERS

M Vincent Thomas, Mmes Laëtitia Beaurin
et Estelle Loret
Tél05 46 91 78 17/06 09 77 76 09

PHARMACIE CHAMPION

Tél05 46 91 71 35
Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 19 h 30, le
samedi de 9 h à 12 h 30

Les artisans et commerçants

NUTRITIONNISTE

Béatrice Benavent-Marco

1, route d'Annepont - Tél.....06 69 43 22 11

Sur rendez-vous, le lundi matin

RESTAURANTS

Auberge des Glycines

4, quai des Gabariers - Tél.....05 46 91 81 40

Ouvert tous les jours, sauf lundi midi

Les Quais de Taillebourg

Route de la Brossardière - Tél.05 46 91 73 28

Ouvert de Pâques à fin octobre, de 10 h à 2 h du matin

Restaurant de la Gare

24, rue de la Gare - Tél.05 46 91 44 22

Ouvert tous les jours, de 7 h à 2 h du matin,

sauf dimanches et jours fériés de 9 h à 2 h du matin

MAISON D'ALIENOR Chambres d'hôtes

37, rue Aliénor d'Aquitaine

Tél.06 62 37 76 73 ou 06 70 46 79 15

Mail : maisondalienor@hotmail.fr

www.maison-dalienor.com

LA PETITE EPICERIE

Place du Marché - Tél.05 46 91 28 54

Horaires d'ouverture : lundi de 9 h à 13 h et de 16 h à 19 h 30, mardi, vendredi et samedi de 8 h 30 à 13 h et de

16 h à 19 h 30, mercredi et jeudi de 8 h 30 à 13 h,

dimanche et jours fériés de 9 h à 13 h.

BOULANGERIE "LE FOURNIL DE LENZO"

9, rue Aliénor d'Aquitaine - Tél.05 46 94 40 44

Horaires d'ouverture : du mardi au samedi de 7 h 30 à 13 h

et de 16 h à 19h30, le dimanche de 7h à 13h.

TABAC-PRESSE

La Civette de Taillebourg

12, rue Aliénor d'Aquitaine - Tél.....05 46 91 70 89

Horaires d'ouverture : du lundi au samedi de 7 h à 12 h 30 et

de 16 h à 19 h 30.

SALON DE COIFFURE-VISAGISTE DEL'COIFF

Rue Aliénor d'Aquitaine - Tél..... 05 46 91 70 71

Horaires d'ouverture : du mardi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h. Vendredi journée continue.

PAYSAGISTE - APICULTEUR

M. Ponceau et Mme Durousseau

Tél.05 46 91 81 15 ou 06 83 89 24 68

UN JARDIN DE MARC

Paysagiste qualifié :

entretien, taille, engazonnement, plantations

5, rue du Port

Tél. 06 84 72 17 97 ou 05 46 97 64 91

"AU TRAIT BIO"

Production de légumes vente directe,

œufs et fruits

D 114, entre Taillebourg et Saint-Savinien

Tél.06 01 91 46 90 ou 06 60 91 91 28

autraitbio@gmail.com

TAILLEBOURG AUTOMOBILE

Mécanique, carrosserie, peinture

8, route de Saint-Savinien

Tél.05 46 91 71 71 ou 06 89 27 77 11

Mail : taillebourgauto@orange.fr

CARGO PNEUS

1, route d'Annepont - Tél.05 46 96 22 19

Mail : car.go.pneus@cegetel.net

COUVREUR AMP BESSON

18, rue de l'Etang

Tél.05 46 91 70 64 - Fax 05 46 90 05 37

CARRELAGE - MOSAIQUE L.C.M.

Neuf et rénovation - Intérieur/Extérieur

5A, rue des Chaumes.06 02 27 69 22

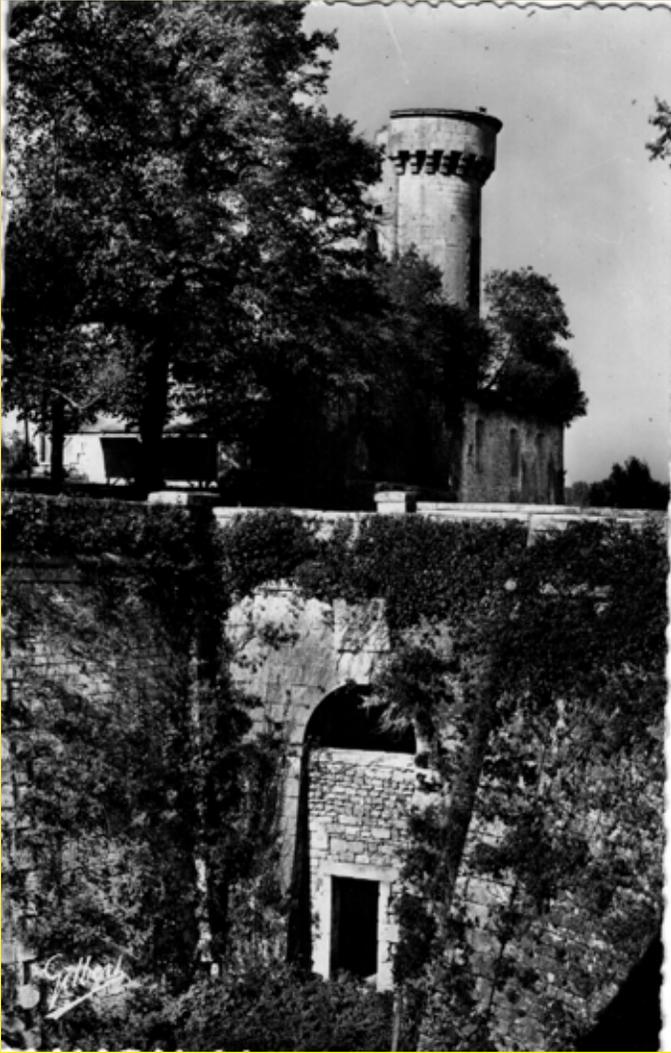
PEINTRE - VITRIER - FAÇADIER - REVETEMENT

DE SOL - PLAQUISTE Stéphane NEMPONT

4 bis, rue de la Brossardière (village)

Tél.06 63 12 94 35 ou 06 60 17 14 94

Le Pont Dormant



avant

aujourd'hui

